



États financiers

7.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2023 ET ANNEXE	258
7.2	COMPTES SOCIAUX 2023 ET ANNEXE	318
7.3	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES SOCIAUX	332
7.3.1	Résultats financiers de Rubis SCA au cours des cinq derniers exercices	332
7.3.2	Informations relatives aux délais de paiement	333
7.4	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	334
7.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	334
7.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	338
7.4.3	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	342

7.1 Comptes consolidés 2023 et annexe

Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4.3	90 665	79 777
Écarts d'acquisition	4.2	1 659 544	1 719 170
Immobilisations corporelles	4.1.1	1 746 515	1 662 305
Immobilisations corporelles – droits d'utilisation	4.1.2	230 764	221 748
Participations dans les coentreprises	9	310 671	305 127
Autres actifs financiers	4.5.1	168 793	204 636
Impôts différés	4.6	28 770	18 911
Autres actifs long terme	4.5.3	11 469	9 542
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		4 247 191	4 221 216
Actifs courants			
Stocks et en-cours	4.7	651 853	616 010
Clients et autres débiteurs	4.5.4	781 410	770 421
Créances d'impôt		34 384	36 018
Autres actifs courants	4.5.2	42 214	21 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	589 685	804 907
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		2 099 546	2 248 825
TOTAL ACTIF (I + II)		6 346 737	6 470 041

PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres – part du Groupe			
Capital		128 994	128 692
Primes liées au capital		1 553 914	1 550 120
Résultats accumulés		948 449	1 054 652
TOTAL		2 631 357	2 733 464
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
		131 588	126 826
CAPITAUX PROPRES (I)	4.8	2 762 945	2 860 290
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	4.10.1	1 166 074	1 299 607
Obligations locatives	4.10.1	200 688	196 914
Consignations d'emballages		151 785	148 588
Engagements envers le personnel	4.12	40 929	40 163
Autres provisions	4.11	137 820	98 008
Impôts différés	4.6	83 659	92 480
Autres passifs long terme	4.10.3	148 259	94 509
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		1 929 214	1 970 269
Passifs courants			
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.10.1	783 519	791 501
Obligations locatives (part à moins d'un an)	4.10.1	38 070	27 735
Fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	792 512	781 742
Dettes d'impôt		25 245	28 771
Autres passifs courants	4.10.3	15 232	9 733
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		1 654 578	1 639 482
TOTAL PASSIF (I + II + III)		6 346 737	6 470 041

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Référence annexe	Variation	31/12/2023	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	- 7 %	6 629 977	7 134 728
Achats consommés	5.2		(4 945 929)	(5 690 380)
Charges externes	5.4		(488 810)	(403 404)
Charges de personnel	5.3		(253 739)	(236 965)
Impôts et taxes			(143 646)	(134 485)
Résultat brut d'exploitation		+ 19 %	797 853	669 494
Autres produits de l'activité			6 740	940
Amortissements et provisions nets	5.5		(189 454)	(167 747)
Autres produits et charges d'exploitation	5.6		6 222	6 327
Résultat opérationnel courant		+ 22 %	621 361	509 014
Autres produits et charges opérationnels	5.7		7 350	(58 136)
Résultat opérationnel avant quote-part de résultat des coentreprises		+ 39 %	628 711	450 878
Quote-part de résultat des coentreprises	9		14 930	5 732
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises		+ 41 %	643 641	456 610
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			15 869	11 868
Coût de l'endettement financier brut			(87 858)	(42 363)
Coût de l'endettement financier net	5.8	+ 136 %	(71 989)	(30 495)
Charge d'intérêt sur obligations locatives			(12 370)	(10 234)
Autres produits et charges financiers	5.9		(134 409)	(80 116)
Résultat avant impôt		+ 27 %	424 873	335 765
Impôt sur les bénéfices	5.10		(57 860)	(63 862)
Résultat net total		+ 35 %	367 013	271 903
Résultat net part du Groupe		+ 35 %	353 694	262 896
Résultat net minoritaire		+ 48 %	13 319	9 007
Résultat net par action (en euros)	5.11	+ 34 %	3,43	2,56
Résultat net dilué par action (en euros)	5.11	+ 34 %	3,42	2,55

État des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I)	367 013	271 903
Réserves de conversion (hors coentreprises)	(182 210)	(8 141)
Instruments de couverture	(26 782)	39 732
Impôts sur les instruments de couverture	6 917	(10 263)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat global	(21 006)	(14 020)
Retraitements liés à l'hyperinflation	18 647	2 787
Impôts sur les retraitements liés à l'hyperinflation	(215)	(1 177)
Éléments recyclables du résultat des coentreprises	(7 596)	10 818
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II)	(212 245)	19 736
Gains et pertes actuariels	(3 836)	20 035
Impôts sur les gains et pertes actuariels	65	(3 346)
Variation de juste valeur d'option de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle	(39 200)	(8 500)
Éléments non recyclables du résultat des coentreprises	73	307
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III)	(42 898)	8 496
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I + II + III)	111 870	300 135
Part attribuable aux propriétaires de la société mère du Groupe	104 559	289 852
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	7 311	10 283

État des variations des capitaux propres consolidés

	Actions en circulation	Dont actions propres	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Écarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	(en nombre d'actions)		(en milliers d'euros)							
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	102 541 281	73 122	128 177	1 547 236	(1 949)	1 126 410	(183 212)	2 616 662	119 703	2 736 365
Résultat global de la période						297 244	(7 392)	289 852	10 283	300 135
Variation de pourcentage d'intérêts						(3 437)		(3 437)	86 319	82 882
Option de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle									(81 800)	(81 800)
Paiement en actions						18 136		18 136	3 171	21 307
Augmentation de capital	416 233		520	2 884				3 404	372	3 776
Réduction de capital	(3 948)		(5)					(5)		(5)
Actions propres		11 865			(41)	(39)		(80)		(80)
Distribution de dividendes						(191 061)		(191 061)	(11 219)	(202 280)
Autres variations						(7)		(7)	(3)	(10)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	102 953 566	84 987	128 692	1 550 120	(1 990)	1 247 246	(190 604)	2 733 464	126 826	2 860 290
Résultat global de la période						283 586	(179 027)	104 559	7 311	111 870
Variation de pourcentage d'intérêts						(22 399)		(22 399)	9 673	(12 726)
Paiement en actions						8 666		8 666		8 666
Augmentation de capital	241 606		302	3 794				4 096	1 763	5 859
Actions propres		(22 456)			633	(131)		502		502
Distribution de dividendes						(197 524)		(197 524)	(13 985)	(211 509)
Autres variations						(7)		(7)		(7)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	103 195 172	62 531	128 994	1 553 914	(1 357)	1 319 437	(369 631)	2 631 357	131 588	2 762 945

Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	367 013	271 903
Ajustements :		
Élimination du résultat des coentreprises	(14 930)	(5 732)
Élimination du résultat des amortissements et provisions	222 146	100 928
Élimination des résultats de cession	1 344	84
Élimination des produits de dividende	(363)	(190)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾	7 623	65 270
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	582 833	432 263
Élimination de la charge d'impôt	57 860	63 862
Élimination du coût de l'endettement financier net et de la charge d'intérêt sur obligations locatives	84 359	40 729
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	725 052	536 854
Incidence de la variation du BFR*	(91 682)	(31 353)
Impôts payés	(70 752)	(84 543)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	562 618	420 958
Incidence des variations de périmètre (trésorerie acquise - trésorerie cédée)	387	57 031
Acquisition d'actifs financiers : <i>branche Distribution d'énergies</i>	(3 396)	-
Acquisition d'actifs financiers : <i>branche Production d'électricité renouvelable</i> ⁽²⁾	(8 543)	(341 122)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(283 340)	(258 416)
Variation des prêts et avances consentis	(30 252)	(451)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 175	5 942
(Acquisition)/cession d'actifs financiers autres	(193)	(2 779)
Dividendes reçus	6 111	34 609
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	4 063
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(313 051)	(501 123)

Tableau de flux de trésorerie consolidés (suite)

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2023	31/12/2022
Augmentation de capital	4.8	4 096	3 404
Rachat d'actions (réduction de capital)	4.8	-	(5)
(Acquisitions)/cessions d'actions propres		633	(41)
Émissions d'emprunts	4.10.1	1 028 541	1 191 102
Remboursements d'emprunts	4.10.1	(1 092 443)	(847 812)
Remboursements des obligations locatives	4.10.1	(36 516)	(33 180)
Intérêts financiers nets versés ⁽³⁾		(81 285)	(38 908)
Dividendes mis en paiement		(197 524)	(191 061)
Dividendes mis en paiement (participations ne donnant pas le contrôle)		(13 993)	(11 303)
Acquisition d'actifs financiers : <i>branche Production d'électricité renouvelable</i>		(14 627)	(5 306)
Autres flux liés aux opérations de financement		8 502	(41 975)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(394 616)	24 915
Incidence de la variation des taux de change		(70 173)	(14 733)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(215 222)	(69 983)
Trésorerie des activités poursuivies		-	-
Trésorerie d'ouverture ⁽⁴⁾	4.5.5	804 907	874 890
Variation de la trésorerie		(215 222)	(69 983)
Trésorerie de clôture ⁽⁴⁾	4.5.5	589 685	804 907
Dettes financières hors obligations locatives	4.10.1	(1 949 593)	(2 091 108)
Trésorerie nette de dettes financières		(1 359 908)	(1 286 201)

(1) Dont variations de juste valeur des instruments financiers, charge IFRS 2, écart d'acquisition (dépréciation), etc.

(2) Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.

(3) Les intérêts financiers nets versés incluent les impacts liés aux retraitements des contrats de location (IFRS 16).

(4) Trésorerie hors concours bancaires.

* Ventilation de l'incidence de la variation du BFR	Référence annexe	31/12/2023	31/12/2022
Incidence de la variation des stocks et en-cours	4.7	(79 897)	(77 342)
Incidence de la variation des clients et autres débiteurs	4.5.4	(68 257)	(142 683)
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	56 472	188 672
Incidence de la variation du BFR		(91 682)	(31 353)

Annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2023

SOMMAIRE

1. Généralités	264	7. Intérêts ne conférant pas le contrôle	304
2. Principes comptables	264	8. Participations dans les entreprises communes	307
3. Périmètre de consolidation	266	9. Participations dans les coentreprises	307
4. Notes annexes au bilan	268	10. Autres informations	308
5. Notes annexes au compte de résultat	294	11. Événements postérieurs à la clôture	310
6. Information sectorielle résumée	301	12. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023	311

Note 1. Généralités

1.1 Information financière annuelle

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Collège de la Gérance le 6 mars 2024 et examinés par le Conseil de Surveillance le 7 mars 2024, qui a autorisé leur publication.

Les états financiers consolidés 2023 ont été établis conformément aux normes comptables internationales

publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'*IFRS Interpretations Committee*.

1.2 Présentation des activités du Groupe

Rubis SCA (ci-après « la Société » ou, avec ses filiales, « le Groupe ») est une société en commandite par actions enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé 46 rue Boissière 75116 Paris.

Le Groupe exerce deux métiers :

- la **Distribution d'énergies** qui intègre la distribution de carburants, de fiouls, de lubrifiants, de gaz liquéfiés et de bitumes ainsi que la logistique, qui regroupe le négoce-apvisionnement, l'activité de raffinage et le transport maritime ;

- la **Production d'électricité renouvelable** spécialisée dans la production d'électricité photovoltaïque et développée notamment depuis l'acquisition de 80 % de Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France.

L'activité Rubis Terminal est comptabilisée dans les comptes du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. La coentreprise Rubis Terminal Invest (ci-après « Rubis Terminal ») est spécialisée dans le **Stockage de produits liquides en vrac** (carburants et biocarburants, produits chimiques et agroalimentaires) pour des clients commerciaux et industriels.

Le Groupe est présent en Europe, en Afrique et aux Caraïbes.

Note 2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de

passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les justes valeurs des actifs et passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles, l'évaluation des engagements envers les salariés (y compris les paiements en actions), l'évaluation des autres provisions, les contrats de location (durée de location retenue et taux d'endettement marginaux, décrits en note 4.1.2) et l'évaluation des options de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rubis SCA et de ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers des filiales étrangères sont établis dans leur monnaie fonctionnelle.

Les résultats et la situation financière des filiales du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation des comptes (à savoir l'euro) et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation sont convertis selon les principes suivants :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen ;
- ces écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserves de conversion » ;
- les écarts de conversion cumulés sont recyclés en résultat en cas de cession ou de liquidation de la participation à laquelle ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition et réévaluations à la juste valeur découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette dernière et convertis aux taux de change en vigueur à la clôture.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers, de manière à neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;

- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Les comptes consolidés sont établis en euros et les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

HYPERINFLATION AU SURINAME ET À HAÏTI

Depuis 2021, le Suriname figure parmi les pays hyperinflationnistes. Les impacts de l'hyperinflation de ce pays sont, sur l'exercice, non significatifs aux bornes du Groupe.

Depuis 2023, Haïti est considéré comme un pays en hyperinflation sur la base des critères énoncés par la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » et, notamment, d'un taux d'inflation cumulé au cours des trois dernières années à Haïti supérieur à 100 %.

Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 sont devenues applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, comme si Haïti avait toujours été en hyperinflation. Par ailleurs, les données comparatives pour l'année 2022 ne sont pas retraitées conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

La norme IAS 29 requiert que les états financiers basés sur la valeur historique soient retraités afin de corriger la perte du pouvoir d'achat générale de la gourde haïtienne. Celle-ci consiste à appliquer un indice des prix à la consommation à chaque valeur historique présente dans les états financiers de manière que les états financiers soient présentés en unité courante à la clôture. L'évolution de l'indice des prix à la consommation tel que publié par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique a été utilisée par le Groupe pour tenir compte des impacts de l'hyperinflation.

Les impacts comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, principalement liés à l'écart d'acquisition reconnu dans le cadre de l'acquisition des activités de distribution de la société Dinasa en 2017, ainsi que les immobilisations corporelles, sont les suivants :

- la réévaluation cumulée des actifs et passifs non monétaires au 1^{er} janvier 2023 a donné lieu à une augmentation des capitaux propres consolidés de 221 millions d'euros. Les actifs non courants réévalués à l'ouverture ont été dépréciés pour un total de 220 millions d'euros (impact net comptabilisé en autres éléments du résultat global en 2023) ;
- l'application de la norme IAS 29 sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 a entraîné une augmentation des capitaux propres consolidés de 18 millions d'euros et des effets non significatifs sur le compte de résultat de la période.

2.2 Référentiel comptable appliqué

NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

Les normes, interprétations et amendements suivants parus au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture sont appliqués pour la première fois en 2023 :

Norme/Interprétation	
Amendements à IAS 1	Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives
Amendements à IAS 8	Définition d'une estimation comptable
Amendements à IAS 12	Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction
Amendements à IAS 12	Réforme fiscalité internationale – Modèle de règles du Pilier 2

Ces normes, interprétations et amendements n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS APPLICABLES PAR ANTICIPATION SUR OPTION

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2023 ou qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX CONSÉQUENCES DU CONFLIT ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE

Le Groupe ne réalise aucune opération en Ukraine ou en Russie et ne dispose d'aucun actif sur ce territoire. En outre, il ne s'approvisionne pas auprès de fournisseurs ukrainiens ou russes. À ce jour, le Groupe ne recense aucune exposition directe à ce risque.

Note 3. Périmètre de consolidation

Principes comptables

Le Groupe applique les normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 ainsi qu'IAS 28 amendée.

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles Rubis exerce le contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle défini par la norme IFRS 10 est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- la société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale. Le pouvoir peut être issu de droits de vote (existants et/ou potentiels) et/ou d'accords contractuels. L'appréciation de la détention du pouvoir dépend de la nature des activités pertinentes de la filiale, du processus de décision en son sein et de la répartition des droits des autres actionnaires de la filiale ;
- la société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci ;
- la société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements.

Partenariats

Dans un partenariat, les parties sont liées par un accord contractuel leur conférant le contrôle conjoint de l'entreprise. L'existence d'un contrôle conjoint est déterminée dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entreprise.

Les partenariats sont classés en deux catégories :

- les entreprises communes : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Les entreprises communes sont comptabilisées selon les intérêts détenus par le Groupe dans les actifs et passifs de chaque entreprise commune ;
- les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le Groupe comptabilise ses coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IAS 28.

3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 regroupent les états financiers de Rubis SCA et des filiales listées dans le tableau de la note 12.

3.2 Variations du périmètre de consolidation

Les variations du périmètre de consolidation concernent les regroupements d'entreprises au sens d'IFRS 3 et les acquisitions de groupes d'actifs.

Seules les transactions les plus significatives sont détaillées ci-après.

ACQUISITIONS – ACTIVITÉ PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Le 14 avril 2022, Rubis avait finalisé l'acquisition de 80 % de Photosol (France), l'un des leaders indépendants de l'énergie photovoltaïque en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la branche Production d'électricité renouvelable intègre une nouvelle entité, Photosol Mobexi, spécialisée dans la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. Cette acquisition n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

De même, Rubis Photosol a réalisé son premier investissement en Italie, via l'acquisition d'un portefeuille de 10 projets photovoltaïques et agrivoltaïques dans la région italienne du Lazio, représentant un total d'environ 100 MWc. L'acquisition de chacun de ces projets est conditionnée à

l'obtention du stade RTB (*ready-to-build*). Les quatre premiers projets ayant atteint le stade RTB ont été acquis par Rubis Photosol courant 2023. Ils représentent une puissance totale de 45 MWc. Ces actifs sont intégrés au périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

La comptabilisation des projets développés et prêts à construire se place sous la norme IAS 38 relative à la comptabilisation des actifs incorporels. Le coût d'acquisition de l'actif incorporel correspondant au projet solaire en développement inclut le prix payé au vendeur et les frais d'acquisition éventuellement encourus. Aucun goodwill ni impôt différé n'est constaté. L'actif incorporel reconnu au 31 décembre 2023 s'élève à 8,9 millions d'euros et est amorti sur la durée des projets qui s'établit à 35 ans.

Note 4. Notes annexes au bilan

4.1 Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

4.1.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, notamment lors d'arrêts pour grand entretien, alors inscrits en immobilisations et amortis sur la période séparant deux arrêts.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, soit :

	Durée
Constructions	10 à 40 ans
Installations complexes	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les durées d'amortissement résultent des natures distinctes des immobilisations corporelles au sein des différentes activités, notamment les constructions, les installations complexes et le matériel ou outillage.

Les coûts d'emprunts sont inclus dans le coût des immobilisations lorsqu'ils sont significatifs.

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Hyperin- flation	Écarts de conversion	31/12/2023
Autres immobilisations corporelles	335 436	432	18 472	(6 735)	10 253	13 631	(21 181)	350 308
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	3 521		8 799	(166)	(2 675)		(571)	8 908
Immobilisations en cours	216 859	1 418	201 708	(2 269)	(185 169)	1 152	(10 721)	222 978
Installations techniques, matériel et outillage	1 909 023	109	27 441	(15 844)	109 478	34 584	(26 848)	2 037 943
Terrains et constructions	980 095	2 171	23 075	(2 555)	67 021	81 965	(15 891)	1 135 881
TOTAL	3 444 934	4 130	279 495	(27 569)	(1 092)	131 332	(75 212)	3 756 018

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Hyper- inflation	Écarts de conversion	31/12/2023
Autres immobilisations corporelles	(175 477)	(203)	(15 494)	6 068	58	(13 510)	9 125	(189 433)
Installations et matériel	(1 225 782)	(40)	(88 343)	13 312	(44)	(29 459)	7 316	(1 323 040)
Terrains et constructions	(381 370)	(256)	(40 754)	1 417	(187)	(76 003)	123	(497 030)
TOTAL	(1 782 629)	(499)	(144 591)	20 797	(173)	(118 972)	16 564	(2 009 503)
VALEURS NETTES	1 662 305	3 631	134 904	(6 772)	(1 265)	12 360	(58 648)	1 746 515

4.1.2 DROITS D'UTILISATION (IFRS 16)

Principes comptables

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour une période donnée. Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif).

Les exemptions suivantes offertes par la norme ont été retenues par le Groupe :

- les contrats avec une durée de location inférieure à 12 mois ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette ;
- les contrats relatifs aux actifs de faible valeur ont été exclus.

Les taux d'actualisation utilisés pour la valorisation des droits d'utilisation sont déterminés à partir du taux d'emprunt marginal du secteur d'activité dans lequel opère le Groupe, auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux sont définis en fonction de la durée d'utilisation des actifs.

Le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets, le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat le cas échéant.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée de location du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif en « Droits d'utilisation ». La dette correspondante est inscrite en « Obligation locative ».

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Hyperinflation	Écarts de conversion	31/12/2023
Autres immobilisations corporelles	1 168	213	195	(43)		(8)	1 525
Matériel de transport	38 957	199	29 341	(3 130)		(1 303)	64 064
Installations techniques, matériel et outillage	22 802		1 297	(134)	7 660	926	32 551
Terrains et constructions	243 872	115	29 273	(4 128)	12 703	(15 417)	266 418
TOTAL	306 799	527	60 106	(7 435)	20 363	(15 802)	364 558

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Hyperinflation	Écarts de conversion	31/12/2023
Autres immobilisations corporelles	(445)		(298)	43		4	(696)
Matériel de transport	(18 807)		(16 569)	3 110		549	(31 717)
Installations techniques, matériel et outillage	(9 449)		(2 361)	134	(7 039)	(715)	(19 430)
Terrains et constructions	(56 350)		(19 116)	1 771	(11 693)	3 437	(81 951)
TOTAL	(85 051)		(38 344)	5 058	(18 732)	3 275	(133 794)
VALEURS NETTES	221 748	527	21 762	(2 377)	1 631	(12 527)	230 764

4.2 Écarts d'acquisition

Principes comptables

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant sa révision applicable à partir de cette même date. Ces regroupements n'ont pas été retraités, IFRS 3 révisée étant d'application prospective.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion ont été comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, a été comptabilisé en goodwill lorsqu'il était positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il était négatif (badwill).

Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient les principes comptables applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont :

- la comptabilisation en charges des coûts directs liés à l'acquisition ;
- la réévaluation à la juste valeur par résultat des participations détenues antérieurement à la prise de contrôle, dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres ;
- la possibilité d'évaluer, au cas par cas, les intérêts minoritaires soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable ;
- la comptabilisation à la juste valeur des compléments de prix à la date de prise de contrôle, les ajustements éventuels ultérieurs étant comptabilisés en résultat s'ils interviennent en dehors du délai d'affectation ;
- les corrections de prix constatées sur les acquisitions réalisées par le Groupe sont présentées en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au même titre que le prix initial.

En application de la méthode de l'acquisition, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur. Il dispose alors d'un délai maximal de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat. L'écart d'acquisition est déterminé par différence entre, d'une part, la contrepartie transférée (principalement le prix d'acquisition et le complément de prix éventuel hors frais d'acquisition) et le montant des intérêts minoritaires et, d'autre part, la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé lorsqu'il est positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est négatif (badwill).

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel), soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet). L'option est exerçable au cas par cas lors de chaque regroupement d'entreprises.

Dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition dégagés lors des différents regroupements d'entreprises, les groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) retenus par Rubis sont :

- l'activité Distribution d'énergies (Europe) ;
- l'activité Distribution d'énergies (Afrique) ;
- l'activité Distribution d'énergies (Caraïbes) ;
- l'activité Production d'électricité photovoltaïque.

Cette allocation est calquée sur l'organisation de la Direction Générale des opérations du Groupe et sur le reporting interne permettant, outre le pilotage de l'activité, le suivi du retour sur capitaux employés, *i.e.*, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT, y compris le goodwill. Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les goodwill.

Ces pertes de valeur imputées sur le goodwill sont irréversibles.

(en milliers d'euros)	31/12/2022*	Variations de périmètre	Hyperinflation	Écarts de conversion	31/12/2023
Activité Distribution d'énergies (Europe)	278 064			4 958	283 022
Activité Distribution d'énergies (Afrique)	593 822			(71 928)	521 894
Activité Distribution d'énergies (Caraïbes)	306 374	1 925	9 152	(5 167)	312 284
Activité Production d'électricité photovoltaïque	540 910	1 434			542 344
ÉCARTS D'ACQUISITION	1 719 170	3 359	9 152	(72 137)	1 659 544

* Les UGTs précédemment comprises dans le groupe d'UGT Support & Services ont été regroupées au sein des groupes d'UGTs Distribution d'énergies (Caraïbes) et Distribution d'énergies Afrique selon leur localisation.

Conformément à IFRS 3, toute différence matérielle résultant de l'évaluation finale des actifs acquis et passifs repris des sociétés acquises est comptabilisée comme un ajustement rétrospectif du goodwill si elle est constatée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et relative à

des événements existants à la date d'acquisition. Aucune différence matérielle résultant de l'acquisition de Photosol n'a été constatée en 2023. Le goodwill définitif s'élève à 541 millions d'euros.

Tests de dépréciation au 31 décembre 2023

Les valeurs recouvrables ont été déterminées sur la base du calcul de la valeur d'utilité.

Pour l'activité Distribution d'énergies :

- les calculs des valeurs d'utilité reposent sur des projections de flux de trésorerie sur la base de budgets financiers, pour l'exercice 2024, et de projections à moyen terme approuvés en fin d'exercice par la Direction. La durée de projection retenue par le management est généralement de trois ans. Dans de rares cas, le Groupe

a identifié des circonstances qui requièrent de considérer des durées de projection plus longues. En Afrique de l'Est, la durée des plans d'affaires est de six ans pour tenir compte de l'horizon nécessaire, suite à la pandémie mondiale liée à la Covid, pour achever la rénovation du réseau acquis en 2019. De même, à Haïti, le contexte économique, politique et sécuritaire a amené le management à considérer une durée du plan d'affaires de six ans ;

- les principales hypothèses formulées concernent les volumes traités et les marges unitaires. Les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant généralement un taux de croissance de 2 %.

Pour l'activité Production d'électricité photovoltaïque :

- la valeur d'utilité repose sur des projections de flux de trésorerie d'une durée de 35 ans, sur la base du plan d'affaires établi par le management, intégrant les SPV en opération et le portefeuille de projets existants et futurs ;

- les principales hypothèses sont le prix de vente de l'électricité, les taux d'actualisation, ainsi que la capacité à développer le portefeuille existant et à générer de nouveaux projets.

Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à chaque UGT ou groupe d'UGT.

Les taux d'actualisation pondérés utilisés sont les suivants :

Groupe d'UGT	Taux 2023	Taux 2022
Activité Distribution d'énergies (Europe)	5,5 %	5,7 %
Activité Distribution d'énergies (Afrique)	10,5 %	12,1 %
Activité Distribution d'énergies (Caraïbes)	10,1 %	9,3 %
Activité Production d'électricité photovoltaïque	8,5 %	8,5 %

Les taux d'actualisation présentés ont été déterminés en retenant le résultat brut d'exploitation 2024 de chaque pays comme base de la pondération pour l'UGT.

Sensibilité des valeurs recouvrables au 31 décembre 2023

Pour l'activité Distribution d'énergies, une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance ne générerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2023.

Pour l'activité Production d'électricité photovoltaïque, les analyses de sensibilité aux courbes de prix et au taux d'actualisation excluent le risque de dépréciation du goodwill Photosol au 31 décembre 2023.

4.3 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue et sont soumises à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que les valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Conformément à la norme IFRS 15, les coûts d'obtention de contrats liés à la distribution de GPL en France sont inscrits à l'actif en « Autres immobilisations incorporelles » et amortis sur la durée de vie moyenne observée pour les contrats correspondants (10 ans).

Une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peut être comptabilisée si, et seulement si, les critères définis par IAS 38.57 sont remplis. Sur l'activité Production d'électricité renouvelable, les coûts de développement, directs et indirects, externes ou internes, sont immobilisés à partir du moment où le succès des projets correspondants est probable et les autres critères de la norme IAS 38 respectés. Le Groupe considère que ces critères sont remplis au moment où un projet rentre dans le portefeuille de développement, c'est-à-dire lorsque les éléments contractuels et les études techniques indiquent que la faisabilité d'un projet est probable. Lorsque les conditions pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas remplies, les dépenses liées au développement de projets sont comptabilisées en charges durant l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La capitalisation des coûts prend fin à la mise en service industrielle du parc photovoltaïque.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles en cours. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de transaction et la valeur d'utilité.

Au 31 décembre 2023, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2023
Autres concessions, brevets, droits similaires et coûts de développement	35 127	530	3 288	(500)	1 516	(1 374)	38 587
Droit au bail	2 229					(32)	2 197
Autres immobilisations incorporelles	77 184	9 083	3 181	(41)	(55)	(401)	88 951
TOTAL	114 540	9 613	6 469	(541)	1 461	(1 807)	129 735

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2023
Autres concessions, brevets et droits similaires	(13 867)	(6)	(1 224)	497		1 220	(13 380)
Autres immobilisations incorporelles	(20 896)	(60)	(4 890)	2	22	132	(25 690)
TOTAL	(34 763)	(66)	(6 114)	499	22	1 352	(39 070)
VALEURS NETTES	79 777	9 547	355	(42)	1 483	(455)	90 665

Les variations de périmètre correspondent principalement à l'acquisition des projets développés et prêts à construire en Italie pour un montant de 8,9 millions d'euros (cf. note 3.2).

4.4 Participation dans les entreprises associées

Les informations concernant les participations ne donnant pas le contrôle, les participations dans les entreprises communes et les participations dans les coentreprises sont données dans les notes 7 à 9 de la présente annexe.

4.5 Actifs financiers

Principes comptables

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Classification et évaluation

Les actifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La classification proposée par IFRS 9 détermine la façon dont les actifs sont comptabilisés ainsi que leur méthode d'évaluation. Le classement des actifs financiers est fonction de deux critères cumulatifs : le modèle de gestion qui est appliqué à l'actif et les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme IFRS 9 distingue trois catégories d'actifs financiers, dont l'évaluation et le traitement comptable sont spécifiques à la catégorie concernée :

- soit les actifs financiers sont évalués au coût amorti ;
- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers au coût amorti comprennent principalement les obligations et titres de créances négociables, les prêts et les créances.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global comprennent principalement les titres de participation, anciennement classés en titres disponibles à la vente.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat comprennent les disponibilités, les Sicav et autres fonds.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 7 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement ;
- niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Dépréciation des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change en devises étrangères et des prix de matière première. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps*, des *caps* et des *floors*. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux de trésorerie futurs permet de couvrir des variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Seule la couverture de flux de trésorerie est appliquée par le Groupe.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a pour conséquence que la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat pendant les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

Répartition des actifs financiers
par classes (IFRS 7) et par catégories (IFRS 9)
(en milliers d'euros)

	Note	Valeur au bilan		Juste valeur	
		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Coût amorti		885 822	846 658	885 822	846 658
Autres créances rattachées à des participations (long terme)	4.5.1	11 241	17 711	11 241	17 711
Prêts, dépôts et cautionnements (long terme)	4.5.1	65 552	47 847	65 552	47 847
Prêts, dépôts et cautionnements (court terme)	4.5.2	16 150	1 137	16 150	1 137
Créances clients et autres débiteurs	4.5.4	781 410	770 421	781 410	770 421
Autres actifs long terme	4.5.3	11 469	9 542	11 469	9 542
Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global		95 730	139 524	95 730	139 524
Titres de participation	4.5.1	41 883	63 308	41 883	63 308
Instruments dérivés non courants	4.5.1	50 117	75 770	50 117	75 770
Instruments dérivés courants	4.5.2	3 730	446	3 730	446
Juste valeur par résultat		589 685	804 907	589 685	804 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	589 685	804 907	589 685	804 907
TOTAL ACTIFS FINANCIERS		1 571 237	1 791 089	1 571 237	1 791 089

Juste valeur des instruments financiers par niveau (IFRS 7)

Les titres de participation HDF Energy (Hydrogène de France), société cotée, sont en niveau 1.

Les titres de participation non cotés et autres actifs financiers disponibles à la vente sont considérés être de niveau 3 (données non observables).

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.5.5 de la présente annexe. Ils sont de niveau 1, à l'exception des dépôts à terme pour 40 millions d'euros classés en niveau 2.

4.5.1 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent notamment les titres de participation, les autres créances rattachées à des participations à plus d'un an, les titres immobilisés, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés à plus d'un an et la part à plus d'un an des valeurs mobilières n'entrant pas dans la catégorie des équivalents de trésorerie.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation	91 749	92 565
Autres créances rattachées à des participations	11 241	17 711
Prêts, dépôts et cautionnements versés	66 325	49 455
Juste valeur des instruments financiers	50 117	75 770
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	219 432	235 501
Dépréciation	(50 639)	(30 865)
VALEURS NETTES	168 793	204 636

Les titres de participation correspondent essentiellement :

- à la participation à hauteur de 17,7 % dans la société Hydrogène de France (HDF Energy) souscrite en 2021 pour un montant total de 78,6 millions d'euros ;
- aux participations minoritaires détenues par Rubis Energia Portugal dans plusieurs entités au Portugal ;
- aux participations minoritaires détenues par la raffinerie SARA dans des projets de diversification ;
- aux parts de GIE détenues par la société Rubis Antilles Guyane.

Les autres créances rattachées à des participations incluent essentiellement les avances faites à des GIE ou entreprises communes.

Les prêts, dépôts et cautionnements versés correspondent à hauteur de 15 millions d'euros à un prêt en USD, remboursable en 2025, accordé par la filiale RWIL Suriname à l'État surinamais.

La part remboursable en 2024, soit 15 millions d'euros, a fait l'objet d'un reclassement en « Autres actifs courants ».

Les autres éléments inscrits dans ce compte correspondent essentiellement à des avances faites à certains distributeurs travaillant pour le Groupe, à des dépôts de garantie prévus dans certains baux emphytéotiques et aux autres dépôts de garantie. La variation constatée au cours de la période correspond essentiellement :

- au reclassement en actifs financiers courants de la partie remboursable en 2024 du prêt accordé par la filiale RWIL Suriname ;
- à la conversion en bons du trésor de créances détenues par les entités de distribution implantées au Kenya vis-à-vis de l'État kenyan pour un montant de 26,6 millions d'euros.

Les dépréciations intègrent à hauteur de 46,7 millions d'euros l'impact de l'évaluation à la juste valeur de la participation dans HDF Energy en raison de la baisse de son cours de bourse par rapport au prix de souscription à l'origine. La contrepartie est portée en autres éléments du résultat global.

4.5.2 AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants comprennent principalement des charges constatées d'avance ainsi que la part à moins d'un an des créances rattachées à des participations, des prêts et des dépôts et cautionnements versés, des avances et dépôts versés en vue de l'acquisition de nouvelles activités, des valeurs mobilières de placement qui ne peuvent pas être considérées comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie et des instruments de couverture à la juste valeur.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Prêts, dépôts et cautionnements versés	16 150	1 137
Juste valeur des instruments financiers	3 730	446
Actifs financiers courants bruts	19 880	1 583
Dépréciation		
Actifs financiers courants nets	19 880	1 583
Charges constatées d'avance	22 334	19 886
Actifs courants	22 334	19 886
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	42 214	21 469

4.5.3 AUTRES ACTIFS LONG TERME

(en milliers d'euros)	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Autres créances (part à plus d'un an)	1 366	75
Charges constatées d'avance (part à plus d'un an)	10 028	
TOTAL	11 394	75

4.5.4 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS (ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

Principes comptables

Les créances clients, dont les échéances sont généralement inférieures à un an, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations constatées à hauteur des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles. Le Groupe utilise l'approche simplifiée d'IFRS 9 pour calculer les provisions relatives aux pertes attendues sur les créances commerciales. En raison du faible taux de pertes historiques enregistré par le Groupe, l'application du modèle de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes attendues n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

Rubis met en place dans certaines filiales des programmes de cessions de créances lui permettant de céder des créances commerciales et de recevoir un paiement en numéraire.

Les créances clients sont déconsolidées dès lors que le Groupe a transféré ses droits à recevoir des paiements au titre de l'actif ainsi que tous les risques et avantages attachés aux créances.

Lorsque les risques et avantages de l'actif n'ont pas été totalement transférés, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan tandis que les financements reçus sont traités comme des dettes financières en échange des créances concernées.

Les clients et autres débiteurs comprennent les créances clients et comptes rattachés, les créances liées au personnel, les créances sur l'État et les autres créances d'exploitation.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	607 140	662 002
Créances liées au personnel	2 167	2 176
Créances sur l'État	126 167	83 299
Autres créances d'exploitation	78 318	54 357
TOTAL	813 792	801 834

Dépréciations (en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	26 779	580	7 401	(7 554)	27 206
Autres créances d'exploitation	4 634		629	(87)	5 176
TOTAL	31 413	580	8 030	(7 641)	32 382

En 2023, les pertes sur créances sont demeurées stables et non matérielles.

Cession de créances

Rubis a mis en place des programmes de cession de créances et d'affacturage, notamment en Martinique, au terme desquels la filiale cède des créances commerciales au *factor* ou à l'organisme financier en contrepartie de trésorerie. Certains programmes sont déconsolidés.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances cédées s'élève à 64 millions d'euros, dont 46 millions d'euros ont été

déconsolidés, la quasi-totalité des risques et avantages au titre de ces créances ayant été cédés. Pour les programmes non déconsolidés, les montants remboursables au titre des programmes sont présentés dans les « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) » sur la ligne « Autres emprunts et dettes assimilées ».

RAPPROCHEMENT AVEC LA VARIATION DU BFR AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Valeur nette au bilan 31/12/2023	781 410
Valeur nette au bilan 31/12/2022	770 421
Variation des clients et autres débiteurs au bilan	(10 989)
Incidence des variations de périmètre	209
Incidence des écarts de conversion et des retraitements en lien avec l'hyperinflation	(54 655)
Incidence des reclassements de poste à poste	(2 167)
Incidence de la variation des créances sur cession d'actif (en investissement)	19
Incidence de la variation des autres actifs courants et des autres créances à plus d'un an	(674)
Variation des clients et autres débiteurs au TFT	(68 257)

4.5.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7. Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
OPCVM	59 183	24 737
Autres fonds	130 644	212 857
Intérêts à recevoir	3 205	591
Disponibilités	396 653	566 723
TOTAL	589 685	804 907

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions porte principalement sur les titres HDF Energy acquis en 2021 (cf. note 4.5.1).

4.5.6 RISQUE DE CRÉDIT

Risque clients du Groupe

Il n'y a pas de client qui représente 10 % ou plus du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe en 2023 ou en 2022.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par zone géographique, est la suivante :

En valeur nette (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Europe	103 561	102 395
Caraïbes	145 878	216 000
Afrique	330 495	316 828
TOTAL	579 934	635 223

Sur les deux exercices, le ratio des créances clients rapportées au chiffre d'affaires est inférieur ou proche de 10 %.

L'antériorité des actifs courants à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus		
					Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an
Clients et autres débiteurs	813 792	32 382	781 410	540 565	152 466	70 285	18 094
Créances d'impôt	34 384		34 384	32 695	787	400	502
Autres actifs courants	42 214		42 214	41 712	200	292	10
TOTAL	890 390	32 382	858 008	614 972	153 453	70 977	18 606

La ventilation, par échéance, des créances clients dépréciées est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus		
			Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an
Valeur brute des créances clients dépréciées	29 961	1 031	1 839	2 880	24 211
Dépréciation des créances clients	(27 206)	(785)	(1 246)	(2 875)	(22 300)
TOTAL	2 755	246	593	5	1 911

4.6 Impôts différés

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir prévisible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture. Cette évaluation est mise à jour à chaque arrêté.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les soldes d'impôts différés actifs et passifs peuvent s'analyser comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations et amortissements	(88 777)	(95 215)
Droits d'utilisation et obligations locatives (IFRS 16)	5 998	4 896
Reports déficitaires	25 887	13 240
Différences temporaires	3 601	7 550
Provisions pour risques	1 658	3 072
Provisions pour coûts environnementaux	4 745	4 445
Instruments financiers	(9 868)	(17 348)
Engagements de retraite	8 917	8 795
Autres	(7 050)	(3 004)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(54 889)	(73 569)
Impôts différés actifs	28 770	18 911
Impôts différés passifs	(83 659)	(92 480)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(54 889)	(73 569)

Les impôts différés représentatifs de reports déficitaires concernent essentiellement le report en avant des pertes fiscales de l'intégration fiscale française (telle que définie ci-dessous), de l'entité Frangaz (déficits nés avant l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale) et des entités Photosol. Les prévisions d'activité mises à jour à la clôture justifient le caractère probable de l'imputation à moyen terme des impôts différés actifs.

Les impôts différés relatifs aux instruments financiers sont essentiellement constitués par l'impôt différé relatif à la juste valeur des instruments de couverture.

Les impôts différés portant sur les immobilisations sont constitués principalement :

- de l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- de l'homogénéisation des rythmes d'amortissement des installations techniques ;
- de la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale de certains actifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Seul figure au bilan le solde actif ou passif d'impôt différé par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Il existe trois périmètres d'intégration fiscale dans le Groupe :

- celui de la société mère Rubis SCA, qui comprend les entités : Rubis Énergie, Vitogaz France, Coparef, Rubis Patrimoine, Vito Corse, Frangaz, Starogaz, Sicogaz, Rubis Antilles Guyane, Rubis Saint-Barthélemy, SIGL, Rubis Caraïbes Françaises, Rubis Guyane Française, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Restauration et Services, Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP), Rubis Renouvelables et Rubis HyDev ;
- celui formé par Photosol SAS et 43 de ses filiales ;
- celui formé par Rubis Photosol SAS et trois de ses filiales.

4.7 Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient et de la valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks de matières premières et fournitures	115 152	66 593
Stocks de produits finis et intermédiaires	127 902	155 823
Stocks de marchandises et autres	431 435	421 848
TOTAL	674 489	644 264

Dépréciations (en milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises	31/12/2023
Stocks de matières premières et fournitures	13 018	15 227	(10 636)	17 609
Stocks de produits finis et intermédiaires	12 466	3 120	(12 466)	3 120
Stocks de marchandises et autres	2 770	1 770	(2 633)	1 907
TOTAL	28 254	20 117	(25 735)	22 636

RAPPROCHEMENT AVEC LA VARIATION DU BFR AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	
VALEUR NETTE AU BILAN 31/12/2023	651 853
Valeur nette au bilan 31/12/2022	616 010
Variation des stocks et en-cours au bilan	(35 843)
Incidence des variations de périmètre	101
Incidence des reclassements de poste à poste	(948)
Incidence des écarts de conversion et des retraitements en lien avec l'hyperinflation	(43 207)
Variation des stocks et en-cours au TFT	(79 897)

4.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 103 195 172 actions entièrement libérées de 1,25 euro chacune et s'élève à 128 994 milliers d'euros.

Les différentes opérations sur capital, intervenues au cours de la période, sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
Au 1^{er} janvier 2023	102 953 566	128 692	1 550 120
Plan d'épargne entreprise	241 606	302	3 815
Frais sur augmentations de capital			(21)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	103 195 172	128 994	1 553 914

Au 31 décembre 2023, Rubis possédait 62 531 actions d'autocontrôle.

Convention de ligne de capital avec Crédit Agricole CIB de novembre 2021

En novembre 2021, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec Crédit Agricole CIB pour une période de 37 mois et dans la limite autorisée de 4 400 000 actions de 1,25 euro de nominal. Le prix de souscription des actions fera ressortir une décote de 5 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des actions des

deux séances de bourse précédant sa fixation. Crédit Agricole CIB intervient en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester au capital de la Société. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas encore fait usage de cette ligne de capital.

RAPPROCHEMENT AVEC L'AUGMENTATION DE CAPITAL AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Augmentation (réduction) du capital social	302
Augmentation (réduction) des primes	3 794
AUGMENTATION (RÉDUCTION) DE CAPITAL AU BILAN	4 096
Rachat d'actions (réduction de capital)	
AUGMENTATION DE CAPITAL AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	4 096

RAPPROCHEMENT DU DIVIDENDE DISTRIBUÉ ENTRE L'ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET LE TFT

(en milliers d'euros)

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SELON ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	197 524
Paiement du dividende en actions	
DIVIDENDES MIS EN PAIEMENT AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	197 524

4.9 Options de souscription d'actions et actions gratuites**Principes comptables**

La norme IFRS 2 prescrit de constater une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

L'ensemble des plans octroyés par le Groupe prend la forme d'instruments réglés en actions, la contrepartie de la charge de personnel étant comptabilisée en capitaux propres.

Les plans contiennent une condition de présence des bénéficiaires dans les effectifs du Groupe à la fin de la période d'acquisition des droits, ainsi que des conditions de performance hors marché et/ou de marché selon les plans.

Les conditions de performance de marché ont un impact sur l'estimation initiale à la date d'attribution de la juste valeur unitaire de l'instrument attribué, sans révision ultérieure au cours de la période d'acquisition des droits.

Les conditions de performance hors marché ont un impact sur l'estimation initiale à la date d'attribution du nombre d'instruments à émettre, celui-ci faisant l'objet d'une révision ultérieure, lorsque cela est nécessaire, tout au long de la période d'acquisition des droits.

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions sont accordés à certains membres du personnel du groupe Rubis.

Ces options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial (Cox Ross Rubinstein). Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice, conditions de performance) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites sont accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions gratuites sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividende sur la période d'acquisition des droits et des conditions de performance contenues dans les plans.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions de préférence

Des plans d'attributions d'actions de préférence sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions de préférence sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte, sur la période d'acquisition des droits, de l'absence de dividendes et des conditions de performance contenues dans les plans.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres.

Plans d'épargne entreprise (PEE)

Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'épargne entreprise au profit de ses salariés. Ces plans consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils remplissent les conditions d'application des plans d'achats d'actions.

La juste valeur de chaque action est alors estimée comme correspondant à l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution du plan et le prix de souscription. Néanmoins, le cours de l'action est corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité de l'action pendant cinq ans, à partir de l'écart entre le taux sans risque à la date d'attribution et le taux d'intérêt.

En l'absence de période d'acquisition des droits, la charge de personnel est comptabilisée sans étalement par contrepartie des capitaux propres.

La charge correspondant à l'abondement octroyé aux salariés est également comptabilisée en résultat, en charges de personnel.

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2022	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2023
17 décembre 2019	150 276			(150 276)	
6 novembre 2020	87 502			(2 762)	84 740
1 ^{er} avril 2021	5 616				5 616
TOTAL	243 394			(153 038)	90 356

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options en circulation	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Options exercçables
6 novembre 2020	84 740	Mars 34	29,71	
1 ^{er} avril 2021	5 616	Mars 34	40,47	
TOTAL	90 356			

Les modalités des plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2023 sont illustrées dans les tableaux ci-après :

Actions gratuites de performance Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2022	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2023
17 décembre 2019	385 759			(385 759)	
6 novembre 2020	787 697			(18 052)	769 645
1 ^{er} avril 2021	43 516				43 516
13 décembre 2021	160 072			(44 749)	115 323
20 juillet 2022	514 770				514 770
TOTAL	1 891 814			(448 560)	1 443 254

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans, en règle générale, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution définitive est également soumise à l'atteinte des conditions de performance prévues dans les règlements des plans.

Actions gratuites de préférence Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2022	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2023
7 janvier 2019	62			(62)	
TOTAL	62			(62)	

Dans le cadre de la transaction Photosol, les managers du groupe acquis par Rubis SCA ont bénéficié d'un plan de rémunération en actions de la holding Rubis Photosol, tête du groupe Photosol, prévoyant l'octroi de 8,4 millions d'actions gratuites et 1 million d'actions de préférence. Ces éléments ont été évalués à la juste valeur et amortis sur la période d'acquisition, soit un an à compter de la date d'attribution.

Valorisation des plans d'options et des actions gratuites

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation de ces plans est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des options (source Iboxx).

En ce qui concerne l'exercice anticipé des options, le modèle repose sur une hypothèse d'anticipations rationnelles de la part des détenteurs d'options, qui peuvent exercer continûment leur option sur toute la période d'exercabilité. La volatilité implicite retenue a été estimée à partir de la volatilité historique observée.

Les taux de dividendes annuels retenus pour les valorisations sont les suivants :

Date du Collège de la Gérance	Actions gratuites
7 janvier 2019	3,0 %
17 décembre 2019	2,9 %
6 novembre 2020	3,1 %
1 ^{er} avril 2021	3,3 %
13 décembre 2021	4,0 %
20 juillet 2022	5,4 %

Plan d'épargne entreprise – Valorisation des PEE

Le taux d'incessibilité est estimé à 2,93 % pour le plan 2023 (0,17 % pour le plan 2022).

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation des PEE est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des instruments évalués (source Iboxx). La décote liée à l'incessibilité a été estimée à partir du taux d'intérêt sans risque et du taux d'emprunt moyen sur cinq ans, soit respectivement 2,64 % et 3,01 %.

4.10 Passifs financiers

Principes comptables

L'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La norme IFRS 9 distingue deux catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- les passifs financiers évalués au coût amorti ; ils comprennent principalement les dettes fournisseurs et les emprunts avec utilisation, le cas échéant, de la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- les passifs financiers évalués à la juste valeur, par résultat, qui ne représentent pour le Groupe que des cas de figure très restreints et n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les principes comptables relatifs à l'évaluation et la comptabilisation des instruments dérivés sont exposés en note 4.5.

Répartition des passifs financiers par classes (IFRS 7) et par catégories (IFRS 9) (en milliers d'euros)	Note	Valeur au bilan		Juste valeur	
		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Coût amorti		2 987 792	2 905 232	2 982 107	2 893 963
Emprunts et dettes financières	4.10.1	1 630 622	1 622 394	1 624 936	1 611 125
Obligations locatives	4.10.1	238 758	224 649	238 758	224 649
Consignations d'emballages	4.10.1	151 785	148 588	151 785	148 588
Autres passifs long terme	4.10.3	139 544	94 245	139 544	94 245
Fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	792 512	781 742	792 512	781 742
Dettes d'impôt		25 245	28 771	25 245	28 771
Autres passifs courants	4.10.3	9 326	4 843	9 326	4 843
Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global		14 621	5 154	14 621	5 154
Instruments dérivés non courants	4.10.3	8 715	264	8 715	264
Instruments dérivés courants	4.10.3	5 906	4 890	5 906	4 890
Juste valeur par résultat		318 971	468 714	318 971	468 714
Concours bancaires courants	4.10.1	318 971	468 714	318 971	468 714
TOTAL PASSIFS FINANCIERS		3 321 384	3 379 100	3 315 699	3 367 831

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

4.10.1 DETTES FINANCIÈRES ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

Courants (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	421 522	267 487
Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires	7 882	4 193
Concours bancaires	318 493	468 144
Autres emprunts et dettes assimilées	35 622	51 677
TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES (PART À MOINS D'UN AN)	783 519	791 501

Non courants (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 125 525	1 254 240
Consignations citernes	15 670	16 231
Consignations bouteilles	136 115	132 357
Autres emprunts et dettes assimilées	40 549	45 367
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 317 859	1 448 195
TOTAL	2 101 378	2 239 696

Emprunts et dettes financières (non courants) (en milliers d'euros)	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	857 991	267 534
Autres emprunts et dettes assimilées	26 358	14 191
TOTAL	884 349	281 725

Au 31/12/2023

(en milliers d'euros)	Nantissements de titres	Autres garanties	Non garantis	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	250 823	74 353	1 221 871	1 547 047
Concours bancaires		53 768	264 725	318 493
Autres emprunts et dettes assimilées		19 448	56 723	76 171
TOTAL	250 823	147 569	1 543 319	1 941 711

La variation des emprunts et autres passifs financiers courants et non courants entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Émissions	Remboursements	Écarts de conversion	31/12/2023
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	2 091 108	45	1 034 796	(1 094 736)	(81 620)	1 949 593
Obligations locatives courantes et non courantes	224 649	521	62 591	(37 550)	(11 453)	238 758
TOTAL	2 315 757	566	1 097 387	(1 132 286)	(93 073)	2 188 351

Les émissions réalisées au cours de la période s'expliquent principalement par le refinancement des lignes de crédit utilisées, les nouveaux financements obtenus sur Photosol, le financement des investissements industriels et des opérations courantes.

(en milliers d'euros)	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	161 655	963 870
Emprunts auprès des établissements de crédit (part à moins d'un an)	64 345	357 177
TOTAL	226 000	1 321 047

Covenants financiers

L'endettement net consolidé du Groupe atteint 1 360 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les emprunts et contrats de crédit souscrits par Rubis Énergie intègrent l'engagement aux bornes du périmètre Rubis Énergie de respecter, pendant la durée des emprunts, les ratios financiers suivants :

- endettement net sur fonds propres inférieur à 1 ;
- endettement net sur EBITDA inférieur à 3,5.

Supply chain factoring

Certaines filiales de la branche Distribution d'énergies ont mis en place des contrats d'agents payeurs avec des institutions financières permettant à certains fournisseurs du Groupe de céder leurs créances dues par le Groupe.

Ce programme de financement a permis au Groupe de bénéficier d'une prolongation des délais de paiement des dettes vis-à-vis de ces fournisseurs. Les dettes ayant fait

Au 31 décembre 2023, les ratios aux bornes du groupe Rubis Énergie sont respectés, écartant ainsi toute probabilité d'occurrence des faits générateurs d'exigibilité anticipée.

Les entités de financement du groupe Photosol ainsi que certaines SPV de production font l'objet de covenants négociés au cas par cas, pour lesquels aucun remboursement anticipé n'est exigé au 31 décembre 2023.

l'objet d'une prolongation des délais de paiement sont présentées dans les « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) » sur la ligne « Autres emprunts et dettes assimilées ». Au 31 décembre 2023, les montants dus au titre de ces programmes s'élèvent à 11 millions d'euros. Les flux de trésorerie liés à ces dettes sont classés en flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Échéancier des obligations locatives

(en milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2023
Échéancier des obligations locatives	38 070	74 834	125 854	238 758

Autres informations relatives aux contrats de locations (IFRS 16)

Au 31 décembre 2023, le montant des loyers décaissés (contrats retraités et contrats exemptés) s'élève à 103,2 millions d'euros et le produit des sous-locations à 74 millions d'euros.

Les charges de loyers qui n'ont pas été retraitées au 31 décembre 2023 s'analysent comme suit :

- loyers bénéficiant d'une exemption de comptabilisation :
 - durée inférieure à 12 mois pour 39,1 millions d'euros,
 - bien de faible valeur unitaire pour 0,7 million d'euros ;
- part variable des loyers pour 19,7 millions d'euros.

4.10.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Couverture	Nominal couvert	Valeur de marché au 31/12/2023 (en milliers d'euros)
Change		
	244 MUSD	(4 886)
	5 MCHF	109
	93 MUSD	(1 063)
Taux (<i>swaps et caps</i>)		
	951 M€	46 203
Trading (<i>swap de taux</i>)		
		47
Matière		
	80 465 t	(930)
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS		39 480

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché.

Risque de taux

Caractéristique des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes (en milliers d'euros)	Existence ou non de couverture		
			À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Euro	Fixe	198 065	60 513	121 001	16 551
	Variable	1 310 057	346 633	712 819	250 605
Roupie indienne	Fixe				
	Variable	583	137	446	
Dollar américain	Fixe	1 938	464	1 474	
	Variable	10 407	10 407		
Dollar de la Barbade	Fixe	25 619	3 368	22 251	
	Variable				
Ariary malgache	Fixe	378			378
	Variable				
TOTAL		1 547 047	421 522	857 991	267 534

Le risque de taux est limité aux emprunts souscrits par le Groupe.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*cap et floor*) à hauteur de 951 millions d'euros sur un total de 1 321 millions d'euros d'endettement à taux variable représentant 72 % de ce montant.

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ⁽³⁾	De 1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts et dettes financières hors consignations ⁽¹⁾	783 519	884 349	281 725
Actifs financiers ⁽²⁾	589 685		
Exposition nette avant couverture	193 834	884 349	281 725
Instruments de couverture		(951 000)	
EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	193 834	(66 651)	281 725

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires, intérêts courus non échus et autres emprunts et dettes assimilées.

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(3) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 1 049,9 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variables (1 321 millions d'euros) plus concours bancaires courants (318,5 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (589,7 millions d'euros).

Compte tenu des couvertures mises en place, une variation de 1 % des taux court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le coût de l'endettement financier net 2023.

Risque de change

Les achats de produits pétroliers sont réalisés en dollars ; c'est donc vis-à-vis de cette seule monnaie que le Groupe reste potentiellement exposé.

La branche Distribution d'énergies affiche, au 31 décembre 2023, une position bilantielle créditrice nette en dollars de 88 millions, correspondant à des dettes (y compris intragroupes), des créances ainsi que des découverts bancaires et des disponibilités. L'exposition du Groupe est

essentiellement concentrée sur les filiales Rubis Energy Kenya, Ringardas (Nigéria), RWIL Suriname et Dinasa (Haïti). La diminution de l'exposition est liée aux mesures prises au Kenya et au Nigéria pour acquérir des dollars et réduire les encours fournisseurs.

Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'euro d'un centime par rapport au dollar le risque de change ne serait pas matériel (inférieur à 1 million d'euros avant impôt).

L'exposition des entités Photosol nouvellement acquises n'est pas matérielle.

(en millions de dollars US)	31/12/2023
Actifs	171
Passifs	(259)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(88)
Position hors bilan	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(88)

Risque de variation des prix des produits pétroliers

Le risque lié aux variations des prix des produits pétroliers doit être analysé à partir des deux éléments suivants :

- le risque de variation de prix des produits pétroliers est atténué par la courte durée de stockage du produit ;
- les tarifs commerciaux sont régulièrement révisés en fonction des conditions de marché.

4.10.3 AUTRES PASSIFS

Autres passifs courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	9 326	4 843
Juste valeur des instruments financiers	5 906	4 890
TOTAL	15 232	9 733

Autres passifs long terme
(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants	469	577
Juste valeur des instruments financiers (part à plus d'un an)	8 715	264
Autres dettes (part à plus d'un an)	137 690	92 622
Produits constatés d'avance (part à plus d'un an)	1 385	1 046
TOTAL	148 259	94 509

Dans le cadre de la transaction Photosol (cf. note 3.2), le Groupe a reconnu à la date de prise de contrôle une option de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle pour une juste valeur de 82 millions d'euros constatés en « Autres passifs long terme » par contrepartie d'une diminution des

intérêts minoritaires présentés dans les capitaux propres totaux. Cette option de rachat s'élève à 129,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, après réévaluation de 39,2 millions d'euros constatée en autres éléments du résultat global.

4.10.4 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS (PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	519 011	456 848
Dettes sur acquisitions d'immobilisations et autres actifs non courants	21 323	16 953
Dettes sociales	54 783	48 249
Dettes fiscales	115 551	153 969
Charges à payer	145	136
Comptes courants	11 490	3 671
Dettes diverses d'exploitation	70 209	101 916
TOTAL	792 512	781 742

Rapprochement avec la variation du BFR au tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	
VALEUR AU BILAN 31/12/2023	792 512
Valeur au bilan 31/12/2022	781 742
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au bilan	10 770
Incidence des variations de périmètre	(4 954)
Incidence des écarts de conversion et des retraitements en lien avec l'hyperinflation	47 269
Incidence des reclassements de poste à poste	1 478
Incidence de la variation des dettes sur acquisitions d'actifs (en investissement)	(4 371)
Incidence de la variation des dividendes à verser et intérêts courus sur dettes (en financement)	131
Incidence de la variation des autres passifs courants et des autres dettes à plus d'un an	6 149
Variation des fournisseurs et autres créditeurs au TFT	56 472

4.10.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ
Risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 744 millions d'euros. Le montant des lignes de crédit confirmées mais non utilisées au 31 décembre 2023 s'élève à 442 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Échéance de remboursement	422	858	268

Parallèlement, il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie immédiatement disponible de 590 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières	1 166 074	1 363 735				1 006 437	357 298	1 363 735
Consignations d'emballages	151 785	151 785	107	188	979	126 828	23 683	151 785
Autres passifs long terme	148 259	148 259		263		147 848	148	148 259
Emprunts et concours bancaires	783 519	838 726	309 087	110 063	416 036	3 540		838 726
Fournisseurs et autres crédeurs	792 512	792 512	544 818	159 633	48 244	34 851	4 966	792 512
Autres passifs courants	15 232	15 232	6 333	343	6 507	1 976	73	15 232
TOTAL	3 057 381	3 310 249	860 345	270 490	471 766	1 321 480	386 168	3 310 249

La différence entre les flux de trésorerie contractuels et les valeurs comptables des passifs financiers est principalement constituée par les intérêts futurs.

4.11 Autres provisions (hors avantages au personnel)

Principes comptables

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Démantèlement et dépollution

Les dépenses futures de restitution des sites (démantèlement et dépollution), résultant d'une obligation actuelle, légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation. La contrepartie de cette provision est incluse dans la valeur nette comptable de l'actif concerné et amortie sur la durée d'utilité de cet actif. Les ajustements ultérieurs de la provision, consécutifs notamment à une révision du montant de la sortie de ressources ou du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. L'impact de l'accrétion (passage du temps) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'accrétion est comptabilisée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation liée à des actions en justice, contentieux fiscaux, procédures contentieuses ou autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de cette sortie de ressources peut être faite. Le Groupe s'appuie sur ses conseils et avocats pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et estimer les provisions pour litiges et réclamations en intégrant les probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Certificats d'économie d'énergie

Certaines entités françaises sont soumises à l'obligation de collecte de certificats d'économie d'énergie. Cette obligation fait l'objet d'une provision uniformément répartie sur la période triennale de collecte. Parallèlement, le Groupe constate les achats de certificats réalisés tout au long de la période triennale en stocks, à leur coût d'acquisition ou de collecte.

À l'issue de chaque période triennale, les stocks sont consommés et les provisions reprises. Ces éléments sont constatés en « Résultat brut d'exploitation ».

Restructurations

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que le Groupe dispose d'un plan de restructuration détaillé et formalisé et que les principales dispositions de la restructuration ont fait l'objet d'une annonce aux personnes concernées ou que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

Non courants

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risques et charges	90 714	62 408
Provisions pour démantèlement et dépollution	47 106	35 600
TOTAL	137 820	98 008

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- les obligations du Groupe en matière de certificats d'économie d'énergie. Ces provisions sont constatées tout au long de la période triennale en vigueur (2022/2025) ;
- une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de personnaliser les actifs acquis (*rebranding*) ;
- des provisions relatives à des risques ou litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis.

Le Groupe peut être amené à constituer des provisions lorsqu'il existe un risque de remise en cause des tarifs appliqués par les sociétés projets (SPV). Toutefois, au 31 décembre 2023, il n'existe aucune provision constituée au titre de ce risque.

Les provisions pour démantèlement et dépollution sont conformes à la norme IAS 16. Le Groupe a procédé à une estimation des coûts de dépollution et de démantèlement reposant notamment sur les conclusions de conseils externes. Conformément à la norme IAS 16, la valeur actuelle de ces dépenses a été incorporée au coût des installations correspondantes.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises*	Hyperinflation	Écarts de conversion	31/12/2023
Provisions pour risques et charges	62 408	2	53 466	(21 890)		(3 272)	90 714
Provisions pour démantèlement et dépollution	35 600		2 984	(720)	9 006	236	47 106
TOTAL	98 008	2	56 450	(22 610)	9 006	(3 036)	137 820

* Dont 8,1 millions d'euros de reprises sans objet.

Les variations de provisions pour risques et charges de l'exercice correspondent notamment :

- aux nouvelles obligations du Groupe en matière de collecte de certificats d'économie d'énergie ;

- aux obligations du Groupe en matière de dépollution et remise en état ;

- aux obligations des entités Photosol, nouvellement acquises, en matière de dépollution et remise en état.

Litiges et passifs éventuels

En décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office d'une mission d'enquête sur des pratiques observées dans le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants. Fin 2023, les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont adressé à plusieurs acteurs du secteur pétrolier en France – parmi lesquels figurent trois entités du Groupe – une notification de griefs relative à des pratiques prétendument mises en œuvre dans ce secteur. La réception de ce document ne

préjuge en rien d'une condamnation future éventuelle. Durant l'exercice 2024, le Groupe présentera des observations et entend contester intégralement et fermement le bien-fondé des procédures en cours. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée, le management considérant que les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas respectés au regard des normes IFRS.

4.12 Avantages au personnel

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient :

- des régimes de droit commun à cotisations définies en vigueur dans le pays concerné ;
- de suppléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite (sociétés françaises, suisse et bermudienne, entités situées à la Barbade, au Guyana et certaines entités malgaches) ;
- d'un régime fermé de complément de retraite (fonds de pension FSCI – îles anglo-normandes) ;
- de régimes de couvertures médicales post-emploi (sociétés bermudienne et sud-africaine).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est inscrite au compte de résultat de l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées avec salaire de fin de carrière. Les calculs effectués intègrent des hypothèses actuarielles dont les principales portent sur la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux de projection des salaires de fin de carrière et le taux d'actualisation. Ces hypothèses tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou chaque entité du Groupe. Le taux est déterminé par référence aux obligations d'entreprises de première catégorie de la zone concernée.

Ces évaluations sont effectuées deux fois par an.

Les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effectifs constatés) sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Il en est de même de tout ajustement dû au plafonnement des actifs de couverture en cas de régimes surfinancés. Ces éléments ne sont jamais recyclés en résultat ultérieurement.

Conformément à l'interprétation IFRIC 14, l'actif net résultant du surfinancement du régime de retraite à prestations définies de la société FSCI n'est pas reconnu dans les comptes du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'un droit inconditionnel à recevoir ce surplus.

Les salariés des sociétés Vitogaz France, Rubis Énergie, Frangaz, Vito Corse, Rubis Antilles Guyane, SARA, SRPP, Rubis Energy Bermuda et Vitogaz Switzerland bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail qui entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme au sens de la norme IAS 19. Le montant des primes qui seront susceptibles d'être attribuées a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception des gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat de la période où ils surviennent.

Les salariés de la société SARA bénéficient des dispositifs de préretraite progressive, préretraite anticipée (« postée ») et de congés de fin de carrière. Le montant des engagements correspondant aux allocations de préretraite et des congés de fin de carrière a été évalué selon la même méthode que décrite précédemment.

Les avantages au personnel accordés par le Groupe sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour retraite	26 812	26 607
Provision pour couverture assurance maladie et mutuelle	11 669	11 318
Provision pour médailles du travail	2 448	2 238
TOTAL	40 929	40 163

La variation des provisions liées aux avantages au personnel se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Provisions au 1^{er} janvier	40 163	56 438
Charge d'intérêt de la période	2 078	1 388
Coût des services rendus de la période	2 588	3 697
Rendement attendu des actifs de la période	(1 034)	5 902
Prestations payées sur la période	(3 505)	(3 322)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	1 837	(25 571)
Écarts de conversion	(1 198)	1 631
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	40 929	40 163

Avantages postérieurs à l'emploi

Aux 31 décembre 2022 et 2023, les avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'évaluations par un actuair indépendant, selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses (comprises dans une fourchette selon structure)	2023	2022
Taux d'actualisation	de 1 à 15,50 %	de 1,45 à 13,50 %
Taux d'inflation	de 0 à 3,2 %	de 0 à 3,2 %
Taux de revalorisation des salaires	de 0 à 17,5 %	de 0 à 17,5 %
Âge de départ volontaire à la retraite	de 60 à 65 ans	de 60 à 65 ans

Les écarts actuariels sont constatés en contrepartie des capitaux propres.

Les taux d'actualisation ont été utilisés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie (notation minimale AA) sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Le calcul de sensibilité de la provision pour engagements à la variation d'un quart de point de pourcentage du taux d'actualisation montre que le montant de l'obligation et des éléments de résultats ne seraient pas affectés significativement au regard du total reconnu au titre des avantages au personnel dans les comptes du Groupe.

Hypothèses de sensibilité (en milliers d'euros)	Provision pour engagements
Évaluation de la provision au 31/12/2023	40 929
Évaluation de la provision – hypothèse taux d'actualisation en diminution de 0,25 %	42 403
Évaluation de la provision – hypothèse taux d'actualisation en augmentation de 0,25 %	39 479

Détail des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle des engagements non couverts par des actifs	27 308	25 484
Dette actuarielle des engagements couverts par des actifs	25 114	28 954
Valeur de marché des actifs de couverture	(25 114)	(28 954)
Déficit	27 308	25 484
Limitation des actifs (régimes surfinancés)	11 173	12 441
PROVISION CONSTITUÉE AU 31 DÉCEMBRE	38 481	37 925

Évolution de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	54 438	78 936
Coût des services rendus de la période	2 273	4 007
Charge d'intérêt de la période	2 011	1 379
Prestations payées sur la période	(4 134)	(4 061)
Pertes (gains) actuariels et limitation des actifs	(1 156)	(26 208)
Écarts de conversion	(1 010)	385
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	52 422	54 438

Évolution des actifs de couverture

(en milliers d'euros)	2023	2022
Actifs de couverture au 1^{er} janvier	28 953	36 843
Écart de conversion	207	(1 231)
Rendement attendu des fonds	(3 228)	(5 717)
Prestations payées	(818)	(942)
Actifs de couverture au 31 décembre	25 114	28 953
Limitation des actifs	(11 173)	(12 441)
ACTIFS RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE	13 941	16 512

Les actifs de couverture sont détaillés ci-après :

Répartition des actifs de couverture	31/12/2023
Actions	20 %
Obligations	25 %
Actifs garantis par des contrats d'assurance	56 %
TOTAL	100 %

Analyse géographique des avantages au personnel

(en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique
Hypothèses actuarielles	de 1,00 à 4,50 %	de 3,30 à 5,27 %	de 3,30 à 15,50 %
Provision pour retraite et couverture assurance maladie	5 564	29 988	2 928
Provision pour médailles du travail	705	1 470	274

Note 5. Notes annexes au compte de résultat

Principes comptables

Le Groupe utilise le résultat brut d'exploitation comme indicateur de performance. Le résultat brut d'exploitation correspond au chiffre d'affaires net déduction faite :

- des achats consommés ;
- des charges externes ;
- des charges de personnel ;
- des impôts et taxes.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat brut d'exploitation après prise en compte :

- des autres produits de l'activité ;
- des amortissements et provisions nets ;
- des autres produits et charges d'exploitation.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

5.1 Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe est reconnu lorsque le contrôle de l'actif est transféré à l'acheteur, c'est-à-dire au moment de la livraison du bien au client conformément aux dispositions contractuelles, et que le client est en mesure de décider de l'utilisation de cet actif et de bénéficier de la quasi-totalité de ses avantages :

- pour les produits issus de l'activité Distribution d'énergies – Retail & Marketing, à la livraison. Pour l'activité bitume, le chiffre d'affaires est majoritairement reconnu en sortie de bac. En cas de marge administrée, le chiffre d'affaires est retraité par le biais de la comptabilisation d'un produit à recevoir, le cas échéant, ou d'un produit constaté d'avance afin de tenir compte de la substance des opérations ;
- pour les produits issus de l'activité Distribution d'énergies – Support & Services, à la livraison et selon la durée du contrat de prestations. Concernant la SARA, le chiffre d'affaires relatif à la vente de produits pétroliers est reconnu en sortie de bac lorsque le produit quitte la raffinerie ou les autres dépôts ;
- pour les produits issus de l'activité Production d'électricité renouvelable, lors de la livraison des MWh par les parcs photovoltaïques. Le chiffre d'affaires enregistré par chaque parc est reconnu en fonction des quantités produites et injectées dans le réseau de distribution au cours de la période. Il correspond à la vente de l'électricité produite et cédée soit conformément aux différents contrats dont les prix de vente sont définis par arrêté ou dans le cadre d'appels d'offres, soit sur le marché.

Les opérations réalisées pour compte de tiers sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

Le chiffre d'affaires net est détaillé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et par zone d'implantation des sociétés consolidées.

31/12/2023 (en milliers d'euros)	Distribution d'énergies	Production d'électricité renouvelable	Société mère	Total
Zone géographique				
Europe	799 955	48 639	89	848 683
Caraïbes	3 284 819			3 284 819
Afrique	2 496 475			2 496 475
TOTAL	6 581 249	48 639	89	6 629 977
Métier				
Carburants, combustibles, gaz liquéfiés et bitumes	5 548 978			5 548 978
Raffinage	864 282			864 282
Négoce, approvisionnement, transport et services	167 989			167 989
Électricité photovoltaïque		48 639		48 639
Autre			89	89
TOTAL	6 581 249	48 639	89	6 629 977

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Distribution d'énergies	Production d'électricité renouvelable	Société mère	Total
Zone géographique				
Europe	832 609	32 558	134	865 301
Caraïbes	3 601 748			3 601 748
Afrique	2 667 679			2 667 679
TOTAL	7 102 036	32 558	134	7 134 728
Métier				
Carburants, combustibles, gaz liquéfiés et bitumes	6 060 778			6 060 778
Raffinage	869 358			869 358
Négoce, approvisionnement, transport et services	171 900			171 900
Électricité photovoltaïque		32 558		32 558
Autre			134	134
TOTAL	7 102 036	32 558	134	7 134 728

5.2 Achats consommés

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Achats de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	401 726	452 003
Variation de stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	(45 378)	925
Production stockée	23 901	(71 713)
Autres achats	37 428	31 757
Achats de marchandises	4 584 598	5 286 877
Variation de stocks de marchandises	(52 150)	(25 172)
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur stocks de matières premières et marchandises	(4 196)	15 703
TOTAL	4 945 929	5 690 380

5.3 Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	175 442	164 482
Rémunération de la Gérance	2 972	2 408
Charges sociales	75 325	70 075
TOTAL	253 739	236 965

L'effectif moyen du Groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement par catégorie	31/12/2023
Cadres	762
Employés et ouvriers	2 831
Agents de maîtrise et techniciens	697
TOTAL	4 290

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31/12/2022	Entrées	Sorties	31/12/2023
TOTAL	4 055	722	(487)	4 290

Quote-part de l'effectif moyen des sociétés intégrées proportionnellement	31/12/2023
TOTAL	12

5.4 Charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Locations et charges locatives	15 106	10 854
Honoraires	36 221	31 560
Autres services extérieurs*	437 483	360 990
TOTAL	488 810	403 404

* Comprend également des charges de loyers (cf. note 4.12 « Droits d'utilisation IFRS 16 ; exemptions offertes par la norme et retenues par le Groupe »).

5.5 Amortissements et provisions nets

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	5 587	4 875
Immobilisations corporelles	182 404	162 812
Actifs circulants	2 111	4 639
Risques et charges d'exploitation	(648)	(4 579)
TOTAL	189 454	167 747

5.6 Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Subventions d'exploitation	94	23
Produits divers de gestion courante	14 348	13 502
Autres produits d'exploitation	14 442	13 525
Charges diverses de gestion courante	(8 220)	(7 198)
Autres charges d'exploitation	(8 220)	(7 198)
TOTAL	6 222	6 327

5.7 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Le Groupe distingue les produits et charges opérationnels qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente et qui pourraient nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle.

Ces produits et charges comprennent l'impact sur le résultat :

- des acquisitions et cessions d'entreprises (écart d'acquisition négatif, frais d'acquisition stratégiques, plus ou moins-value de cession, etc.) ;
- des plus ou moins-values de cessions ou mise au rebut d'actifs corporels et incorporels ;
- des autres produits et charges de nature inhabituelle et non récurrente ;
- des dotations aux provisions et pertes de valeur d'actifs corporels ou incorporels de montant significatif.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	(513)	65
Coûts liés aux acquisitions stratégiques	(6 235)	(22 375)
Autres charges et provisions	(65)	111
Dépréciation des écarts d'acquisition		(40 000)
Impact des acquisitions/cessions d'entreprises	14 163	4 063
TOTAL	7 350	(58 136)

Les coûts liés aux acquisitions stratégiques correspondent notamment aux coûts encourus dans le cadre de l'acquisition du groupe Photosol.

Impact des acquisitions/cessions d'entreprises :

- en 2023, le Groupe a comptabilisé un produit de 14 millions d'euros à la suite de la décision favorable émise dans le cadre de la procédure d'arbitrage initiée

suite à l'acquisition d'une activité de distribution en Afrique de l'Est ;

- en janvier 2022, la JV Rubis Terminal avait vendu la totalité de sa participation dans ses actifs turcs (Rubis Terminal Petrol). À la suite de cette transaction, et conformément aux accords conclus précédemment, le Groupe avait perçu du fonds d'investissement I Squared Capital un complément de prix de 4 millions d'euros.

5.8 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des équivalents de trésorerie	15 718	11 869
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	151	(1)
Intérêts sur emprunts et autres dettes financières	(87 858)	(42 363)
TOTAL	(71 989)	(30 495)

5.9 Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat de change	(105 365)	(84 105)
Autres produits et charges financiers nets	(29 044)	3 989
TOTAL	(134 409)	(80 116)

Les pertes de change proviennent essentiellement des activités basées au Kenya et au Nigéria.

Les autres produits et charges financiers nets incluent une charge de 19 millions d'euros au titre de la contrepartie en résultat des réévaluations constatées dans le cadre de l'hyperinflation à Haïti et au Suriname. L'impact de ces réévaluations sur le résultat net n'est pas matériel.

5.10 Impôts sur le résultat

5.10.1 CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES INTÉGRÉES FISCALEMENT

Impôts courants

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France.

Le taux de base de l'impôt en France est de 25 %.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égale à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 0,83 %. En conséquence, le résultat de l'intégration fiscale française en 2023 est taxé au taux de 25,83 %.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode décrite en note 4.6. Le taux d'impôt sur les sociétés retenu pour toutes les entreprises françaises est de 25,83 %.

Les normes IFRS prévoient que les impôts différés doivent être évalués en utilisant le taux d'impôt en vigueur au moment de leur probable date de retournement.

5.10.2 RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE CALCULÉ AVEC LE TAUX D'IMPÔT EN VIGUEUR EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

31/12/2023 (en milliers d'euros)	Résultat	Impôt	Taux
Résultat au taux normal	409 943	(105 887)	25,83 %
Effet géographique		58 378	- 14,2 %
Impôt de distribution (quote-part F&C, RAS)		(6 365)	1,6 %
Crédits d'impôts		1 442	- 0,4 %
Autres différences permanentes		326	- 0,1 %
Redressements et risques fiscaux/remboursements reçus		(841)	0,2 %
Effet des changements de taux		426	- 0,1 %
Hyperinflation		(2 054)	0,5 %
Divers autres		(3 285)	0,8 %
Résultat avant impôts et quote-part de résultat des coentreprises	409 943	(57 860)	14,11 %
Quote-part de résultat des coentreprises	14 930		
Résultat avant impôts	424 873	(57 860)	13,62 %

5.10.3 RÉFORME DE LA FISCALITÉ INTERNATIONALE

La réforme de la fiscalité internationale arrêtée par l'OCDE fin 2021, dite Pilier 2, visant à établir un taux d'imposition minimal de 15 %, a été adoptée par la France dans le cadre de la loi de finances pour 2024 votée avant le 31 décembre 2023. Elle entrera en application en France pour tout exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2024.

En raison de son chiffre d'affaires, le groupe Rubis entre dans le champ d'application de cette réforme dès le 1^{er} janvier 2024. Dans ce cadre, la société Rubis SCA est l'Entité Mère Ultime (EMU) et pourrait être redevable, le cas échéant, d'un impôt complémentaire au titre de ses filiales faiblement imposées.

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en mai 2023 des amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » prévoyant une exonération obligatoire temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés à cette imposition complémentaire (*Top-Up Tax*) dans les états financiers ainsi que la mise en place d'informations spécifiques à inclure dans les annexes aux états financiers.

Le Groupe a appliqué, dans ses états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'exception de non-comptabilisation d'impôts différés liés à Pilier 2 telle que prévue par les amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Le Groupe a, par ailleurs, procédé à l'analyse des textes applicables et n'anticipe pas de charge d'impôt complémentaire en raison de cette réforme dans la plupart de ses pays d'implantation, le taux effectif d'imposition y étant supérieur à 15 %. Une attention particulière est portée aux filiales localisées à la Barbade et à Dubaï où la fiscalité est faible et où un impôt complémentaire pourrait être dû pour atteindre le seuil de 15 %. Sur la base des données comptables de l'exercice 2023 et sans procéder aux ajustements GloBE requis par Pilier 2, l'application de la règle d'imposition minimale aurait conduit à une hausse du Taux Effectif d'Imposition de l'ordre de 5 %.

5.11 Résultat par action

Principes comptables

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social au cours de la période, multipliées par un facteur de pondération en fonction du temps, et corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs. Le nombre d'actions dont l'émission est conditionnelle à la date de clôture incluses dans le calcul du résultat dilué par action, est basé sur le nombre d'actions (i) qui seraient à émettre si la date de clôture de la période était la fin de la période d'éventualité et (ii) qui ont un effet dilutif.

Dans les deux cas, les actions prises en considération pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sont celles qui donnent un droit illimité aux bénéfices.

Sont présentés ci-dessous les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

Résultat par action (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé part du Groupe	353 694	262 896
Effet résultat des stock-options		193
Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock-options	353 694	263 089
Nombre d'actions à l'ouverture	102 953 566	102 538 186
PEE	146 949	106 236
Actions de préférence		237 567
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	103 100 515	102 881 989
Actions gratuites (de performance et de préférence)	4 06 581	121 852
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	103 507 096	103 003 841
RÉSULTAT NON DILUÉ PAR ACTION (en euros)	3,43	2,56
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	3,42	2,55

5.12 Dividendes

5.12.1 DIVIDENDES VOTÉS

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, comme le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, pour les cinq dernières années, en moyenne 64 % des résultats nets part du Groupe.

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGM 07/06/2012	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013	2012	33 326 488	1,84	61 320 738
AGM 05/06/2014	2013	37 516 780	1,95	73 157 721
AGM 05/06/2015	2014	38 889 996	2,05	79 724 492
AGM 09/06/2016	2015	43 324 068	2,42	104 844 245
AGM 08/06/2017	2016	45 605 599	2,68	122 223 005
AGO 07/06/2018	2017	95 050 942	1,50	142 574 358
AGM 11/06/2019	2018	97 185 200	1,59	154 522 276
AGO 11/06/2020	2019	100 348 772	1,75	175 607 076
AGM 10/06/2021	2020	100 955 418	1,80	181 715 083
AGM 09/06/2022	2021	102 720 955	1,86	191 060 498
AGM 08/06/2023	2022	102 876 685	1,92	197 523 235

Pour rappel, la valeur nominale de chaque action a été divisée par deux en 2017.

5.12.2 DIVIDENDE STATUTAIRE

En l'absence de performance boursière globale positive de l'action Rubis en 2023, telle que définie par l'article 56 des statuts, le dividende des associés commandités est nul au titre de l'exercice 2023.

Note 6. Information sectorielle résumée

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les Gérants). Cette analyse des secteurs est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification, le Groupe a créé une branche dédiée Rubis Renouvelables. Le Groupe est désormais géré selon deux secteurs d'activité : la **Production d'électricité renouvelable** et la **Distribution d'énergies**.

Les activités de Retail & Marketing et de Support & Services ont été regroupées dans une seule branche nommée Distribution d'énergies reflétant le niveau auquel est désormais évaluée la performance de cette activité par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les Gérants).

Cette nouvelle organisation stratégique et managériale a conduit à distinguer les deux segments suivants qui sont cohérents avec le mode de gestion actuel du Groupe et les informations revues par les principaux décideurs opérationnels :

- le segment **Distribution d'énergies** qui intègre la distribution de carburants, de frouls, de lubrifiants, de gaz liquéfiés et de bitumes ainsi que la logistique, qui regroupe le négoce-approvisionnement, l'activité de raffinage et le transport maritime ;
- le segment **Production d'électricité renouvelable**, spécialisé dans la production d'électricité photovoltaïque.

Ce changement a été pris en compte à compter du 1^{er} janvier 2023 et toute l'information sectorielle de la période comparative a été retraitée pour refléter cette nouvelle présentation.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé trois zones géographiques :

- l'Europe ;
- l'Afrique ;
- les Caraïbes.

6.1 Information par secteur d'activité

6.1.1 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats 2023 et 2022. Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres de chaque secteur compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

31/12/2023 (en milliers d'euros)	Réconciliation					TOTAL
	Distribution d'énergies	Production d'électricité renouvelable	Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Chiffre d'affaires	6 581 249	48 639		89		6 629 977
<i>Chiffre d'affaires inter-secteurs</i>	330			4 867	(5 197)	
<i>Chiffre d'affaires</i>	6 581 579	48 639		4 956	(5 197)	6 629 977
Résultat brut d'exploitation	796 898	29 360		(28 405)		797 853
Résultat opérationnel courant	647 132	3 719		(29 490)		621 361
Quote-part de résultat des coentreprises	1 989	(311)	13 252			14 930
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	662 965	(3 085)	13 252	(29 491)		643 641
Coût de l'endettement financier	(72 653)	(20 046)		7 051	13 659	(71 989)
Charge d'impôt	(61 735)	4 448		(573)		(57 860)
RÉSULTAT NET TOTAL	386 523	(23 405)	13 252	(9 357)		367 013

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Distribution d'énergies	Production d'électricité renouvelable	Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Chiffre d'affaires	7 102 036	32 558		134		7 134 728
Chiffre d'affaires inter-secteurs	44			12 325	(12 369)	
Chiffre d'affaires	7 102 080	32 558		12 459	(12 369)	7 134 728
Résultat brut d'exploitation	680 316	17 713		(28 535)		669 494
Résultat opérationnel courant	539 954	(853)		(30 087)		509 014
Quote-part de résultat des coentreprises	1 145	(69)	4 656			5 732
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	501 221	(23 397)	4 656	(25 870)		456 610
Coût de l'endettement financier	(25 349)	(7 694)		879	1 669	(30 495)
Charge d'impôt	(69 516)	2 826		2 828		(63 862)
RÉSULTAT NET TOTAL	314 016	(26 261)	4 656	(20 508)		271 903

6.1.2 ÉLÉMENTS DU BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

31/12/2023 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Distribution d'énergies	Production d'électricité renouvelable	Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Actifs immobilisés	2 765 035	1 075 376		25 457		3 865 868
Titres de participation	23 739	268		1 434 530	(1 416 655)	41 882
Participations dans les coentreprises	21 519	(378)	289 530			310 671
Actifs d'impôt différé	18 598	10 172				28 770
Actifs sectoriels	1 435 487	67 790		626 584	(30 315)	2 099 546
Actif total	4 264 378	1 153 228	289 530	2 086 571	(1 446 970)	6 346 737
Capitaux propres consolidés	1 581 397	442 944	289 530	1 865 725	(1 416 651)	2 762 945
Dettes financières	1 605 862	580 968		1 521		2 188 351
Passifs d'impôt différé	(18 278)	25 437		76 500		83 659
Passifs sectoriels	1 095 397	103 879		142 825	(30 319)	1 311 782
Passif total	4 264 378	1 153 228	289 530	2 086 571	(1 446 970)	6 346 737
Emprunts et dettes financières (hors obligations locatives)	1 422 379	525 693		1 521		1 949 593
Trésorerie et équivalents de trésorerie	332 209	18 946		238 530		589 685
Dettes financière nette	1 090 170	506 747		(237 009)		1 359 908
Investissements	205 861	77 150		329		283 340

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Distribution d'énergies	Production d'électricité renouvelable	Réconciliation			Total
			Rubis Terminal (JV)	Société mère	Éliminations	
Actifs immobilisés	2 790 658	1 017 295		25 918		3 833 871
Titres de participation	24 175	250		1 455 537	(1 416 655)	63 307
Participations dans les coentreprises	17 525	(68)	287 670			305 127
Actifs d'impôt différé	13 037	5 874				18 911
Actifs sectoriels	1 566 794	77 337		607 872	(3 178)	2 248 825
Actif total	4 412 189	1 100 688	287 670	2 089 327	(1 419 833)	6 470 041
Capitaux propres consolidés	1 577 578	487 809	287 670	1 923 884	(1 416 651)	2 860 290
Dettes financières	1 802 311	511 869		1 577		2 315 757
Passifs d'impôt différé	1 138	30 150		61 192		92 480
Passifs sectoriels	1 031 162	70 860		102 674	(3 182)	1 201 514
Passif total	4 412 189	1 100 688	287 670	2 089 327	(1 419 833)	6 470 041
Emprunts et dettes financières (hors obligations locatives)	1 629 201	460 330		1 577		2 091 108
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559 364	44 430		201 113		804 907
Dette financière nette	1 069 837	415 900		(199 536)		1 286 201
Investissements	214 531	43 569		316		258 416

6.2 Information par zone géographique (après élimination des opérations entre secteurs)

31/12/2023 (en milliers d'euros)				Réconciliation		Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Chiffre d'affaires	848 594	3 284 819	2 496 475		89	6 629 977
Résultat brut d'exploitation	129 003	375 059	322 196		(28 405)	797 853
Résultat opérationnel courant	63 613	299 618	287 619		(29 489)	621 361
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	59 939	298 586	301 355	13 252	(29 491)	643 641
Investissements	115 001	100 764	67 246		329	283 340

31/12/2022 (en milliers d'euros)				Réconciliation		Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Chiffre d'affaires	865 167	3 502 682	2 766 745		134	7 134 728
Résultat brut d'exploitation	113 238	284 725	300 066		(28 535)	669 494
Résultat opérationnel courant	57 003	219 898	262 200		(30 087)	509 014
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des coentreprises	35 362	179 620	262 841	4 656	(25 869)	456 610
Investissements	77 598	89 197	91 305		316	258 416

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires réalisé en France (y compris l'Outre-mer) s'élève à 2 192 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé au Kenya s'élève à 886 millions d'euros au 31 décembre 2023.

31/12/2023 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Actifs immobilisés	1 740 980	1 045 611	1 053 821		25 456	3 865 868
Titres de participation	34 769	6 831	257		25	41 882
Participations dans les coentreprises	17 823		3 318	289 530		310 671
Actifs d'impôt différé	11 241	6 035	11 494			28 770
Actifs sectoriels	289 982	807 218	742 098		260 248	2 099 546
ACTIF TOTAL	2 094 795	1 865 695	1 810 988	289 530	285 729	6 346 737

31/12/2022 (en milliers d'euros)	Réconciliation					Total
	Europe	Caraïbes	Afrique	Rubis Terminal (JV)	Société mère	
Actifs immobilisés	1 667 990	1 015 161	1 124 802		25 918	3 833 871
Titres de participation	56 176	6 833	273		25	63 307
Participations dans les coentreprises	17 457			287 670		305 127
Actifs d'impôt différé	6 854	5 375	6 682			18 911
Actifs sectoriels	281 286	795 602	956 080		215 857	2 248 825
ACTIF TOTAL	2 029 763	1 822 971	2 087 837	287 670	241 800	6 470 041

Au 31 décembre 2023, les actifs non courants détenus en France (y compris l'Outre-mer) s'élevaient à 1 826 millions d'euros. Les actifs non courants détenus au Kenya s'élevaient à 337 millions d'euros.

Note 7. Intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 31 décembre 2023, les principaux intérêts minoritaires sont calculés sur les entités ou sous-groupes suivants :

SARA

Le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale l'entité SARA avec un taux de détention de 71 % ; les intérêts minoritaires à hauteur de 29 % correspondent au groupe Sol Petroleum Antilles SAS.

ENTITÉS EASIGAS

Les entités Easigas sont consolidées par le Groupe selon la méthode de l'intégration globale avec un taux de détention Groupe de 55 %.

ENTITÉS PHOTOSOL

Depuis le 1^{er} avril 2022, le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale les entités Photosol (France) dont certaines sont détenues à moins de 100 % (cf. périmètre de consolidation en note 12).

7.1 Informations financières résumées – filiale avec intérêts ne conférant pas le contrôle : SARA

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs immobilisés	224 580	224 999
Dette financière nette (trésorerie – dettes)	(70 226)	(126 154)
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	244 244	259 075

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires net	1 260 170	1 345 675
Résultat net total	21 299	17 475
● part du Groupe	14 428	12 169
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	6 871	5 306
Autres éléments du résultat global	571	7 064
● part du Groupe	405	5 015
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	166	2 049
Résultat global de la période	21 870	24 539
● part du Groupe	14 833	17 184
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	7 037	7 355
Dividendes payés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	6 825	6 825
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	110 693	(9 254)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(23 552)	(24 496)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(118 994)	39 704
Variation de la trésorerie	(31 853)	5 954

7.2 Informations financières résumées – filiale avec intérêts ne conférant pas le contrôle : Easigas SA et ses filiales

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs immobilisés	92 455	80 706
Dette financière nette (trésorerie – dettes)	4 363	2 215
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	18 810	15 123

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires net	170 744	186 730
Résultat net total	15 834	14 712
● part du Groupe	8 503	8 016
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	7 331	6 696
Autres éléments du résultat global		
● part du Groupe		
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		
Résultat global de la période	15 834	14 712
● part du Groupe	8 503	8 016
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	7 331	6 696
Dividendes payés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	5 883	3 347
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	24 968	18 133
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 273)	(12 548)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(14 116)	(6 228)
Incidence de la variation des taux de change	1 570	(158)
Variation de la trésorerie	2 149	(801)

7.3 Informations financières résumées – filiale avec intérêts ne conférant pas le contrôle : Photosol (France) et ses filiales

Les montants présentés ci-après sont les montants avant élimination des comptes et opérations réciproques :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Actifs immobilisés	476 873	406 275
Dette financière nette (trésorerie – dettes)	(507 843)	(417 213)
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	136 836	106 545

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022 (9 mois)
Chiffre d'affaires net	48 639	32 558
Résultat net total	(20 806)	(25 860)
● part du Groupe	(16 093)	(20 444)
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(4 713)	(5 416)
Autres éléments du résultat global	(13 018)	25 411
● part du Groupe	(10 031)	16 945
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(2 987)	8 466
Résultat global de la période	(33 824)	(449)
● part du Groupe	(26 124)	(3 499)
● attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(7 700)	3 050
Dividendes payés aux intérêts ne conférant pas le contrôle	1	1
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	24 773	24 928
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(87 811)	(44 105)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	37 770	(3 378)
Variation de la trésorerie	(25 267)	(22 555)

Note 8. Participations dans les entreprises communes

Les participations du Groupe dans des entreprises communes ne sont pas matérielles au 31 décembre 2023.

Note 9. Participations dans les coentreprises

Principes comptables

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 4.2. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le Groupe qualifie trois partenariats (Rubis Terminal, Companhia Logistica de Combustiveis (CLC) et Soida) de coentreprises au sens d'IFRS 11. Au 31 décembre 2023, la participation du Groupe dans Rubis Terminal s'élève à 289,5 millions d'euros. Les participations dans CLC et Soida s'élèvent respectivement à 18,2 millions d'euros et à 3,3 millions d'euros. Seules les données relatives à Rubis Terminal sont jugées matérielles et détaillées ci-après.

Les montants présentés ci-après sont préparés comme si Rubis Terminal était consolidé par intégration globale.

INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES – COENTREPRISE RUBIS TERMINAL

État de la situation financière des coentreprises
(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
Actifs courants	265 987	198 145
Actifs non courants	1 431 122	1 445 205
TOTAL ACTIF	1 697 109	1 643 350
Passifs courants	188 068	136 114
Passifs non courants	953 428	955 377
Intérêts minoritaires	29 780	29 392
TOTAL PASSIF	1 171 276	1 120 883

Les actifs courants et passifs des coentreprises incluent en particulier les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 953	66 978
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs et provisions)	47 092	30 232
Passifs financiers non courants (hors provisions)	862 524	867 956

Les éléments du compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires net	242 993	462 434
Résultat net total, part du Groupe (avant charge IFRS 2)	23 754	8 124
Résultat net total, part du Groupe (quote-part intégrée)	13 252	4 656
Autres éléments du résultat global (quote-part intégrée)	(7 523)	11 125
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (QUOTE-PART INTÉGRÉE)	5 729	15 781

Le résultat net de la période présenté ci-dessus comprend notamment les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements	(68 508)	(67 153)
Produits et charges d'intérêts	(36 978)	(49 096)
Impôt sur les bénéfices	(8 442)	74

Au titre de la période, le Groupe a reçu des dividendes à hauteur de 4,6 millions d'euros.

Note 10. Autres informations

10.1 Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes garanties	398 392	701 942
Engagements donnés	641 118	680 087
Avals et cautions	510 378	631 264
Autres engagements donnés	130 740	48 823
Engagements reçus	483 290	568 994
Lignes de crédit confirmées	442 157	530 959
Avals et cautions	26 233	30 585
Autres	14 900	7 450

Les avals et cautions donnés concernent essentiellement :

- des garanties bancaires accordées sur les emprunts souscrits par les filiales du Groupe ;
- des garanties demandées par des fournisseurs de produits pétroliers ;
- des garanties accordées aux autorités douanières ;
- des garanties environnementales.

Les avals et cautions reçus concernent essentiellement des garanties obtenues de clients implantés dans la zone Caraïbes.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*cap* et *floor*) à hauteur de 951 millions d'euros sur un total de 1 321 millions d'euros d'endettement à taux variable représentant 72 % de ce montant.

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions et de cessions de filiales, le Groupe est amené à accorder ou à recevoir des garanties de passif qui ne présentent aucune spécificité quant à leur durée ou à leur montant.

10.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Obligations contractuelles au 31/12/2023 (en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 547 047	421 522	857 991	267 534
Lettres de crédit	50 764	50 764		
Autres obligations à long terme	23 556	3 395	20 161	
TOTAL	1 621 367	475 681	878 152	267 534

Les engagements commerciaux pris ou reçus par le Groupe ne sont pas significatifs.

10.3 Transactions avec les parties liées

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour la période, à 2 883 milliers d'euros et comprend aussi bien la rémunération due au titre de la Gérance de la société mère (2 484 milliers d'euros pour laquelle les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les Gérants) que celle due au titre des fonctions de Direction dans les filiales (soit 399 milliers d'euros bruts).

Les Assemblées des actionnaires et commandités du 8 juin 2023 (10^e résolution) ont approuvé la politique de

rémunération de la Gérance pour l'exercice 2023. Celle-ci comprenait une part variable annuelle dont les modalités sont décrites au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2022. La rémunération variable annuelle de la Gérance au titre de l'exercice 2023 a fait l'objet d'une provision à hauteur de 488 milliers d'euros.

Le montant de la rémunération revenant aux membres du Conseil de Surveillance de la société mère est de 285 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

10.4 Risque climatique

Les principaux risques du Groupe relatifs au changement climatique proviennent à la fois d'un risque physique et d'un risque de transition.

Le risque physique porte sur la survenance d'événements extrêmes, dont l'intensité a tendance à augmenter, et qui pourraient, d'une part, porter atteinte à l'intégrité des sites et, d'autre part, entraîner la perturbation des opérations des filiales concernées et donc des pertes d'exploitation. Le Groupe observe que les incidences financières des dégradations directement liées à des événements climatiques extrêmes, tels que les derniers cyclones intervenus dans les Caraïbes, ont modérément affecté les résultats. La diversification géographique et l'élargissement du périmètre du Groupe ainsi que le caractère non matériel individuellement de ses sites limitent fortement l'exposition aux aléas climatiques susceptibles d'intervenir sur une zone. La nouvelle activité Production d'électricité photovoltaïque intégrée dans le Groupe depuis avril 2022 est à ce jour concentrée en France et ainsi moins exposée à des événements climatiques extrêmes.

Rubis est également exposé aux enjeux de son secteur en matière de transition énergétique. L'évolution parfois rapide de l'environnement réglementaire et des politiques vers une économie bas carbone pourrait imposer une réduction significative des émissions de CO₂ et rendre d'autres énergies moins carbonées plus compétitives à terme. L'impact à court terme du risque climatique est considéré

comme faible à modéré selon les produits et les zones concernés et non matériel à date sur les états financiers consolidés du Groupe. À travers l'acquisition d'une activité de production d'électricité renouvelable, le Groupe vise à réduire son exposition à ce type de risques.

Ces risques sont gérés par le Comité stratégique Climat & RSE Groupe en lien avec les différentes filiales et les directions fonctionnelles, avec l'appui de consultants spécialisés.

Le Groupe a pris en considération les impacts des potentiels enjeux climatiques et les conséquences de son ambition 2030 tels qu'identifiés à ce jour dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023. En particulier, le Groupe a :

- considéré les effets à court terme des engagements pris dans la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (cf. note 4.2) ;
- considéré des données externes de marché dans la détermination du taux de croissance à long terme pris en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- considéré les risques climatiques dans l'évaluation des autres provisions (cf. note 4.11).

À ce jour, le Groupe n'a identifié aucun indice de perte de valeur sur ses actifs immobilisés et l'impact lié aux enjeux climatiques n'est pas significatif dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023.

10.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux comptabilisés au titre des exercices 2023 et 2022 se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Certification des comptes								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
• émetteur	434	465	22 %	24 %	529	525	43 %	38 %
• filiales intégrées globalement	1 266	1 254	65 %	65 %	623	766	51 %	56 %
Sous-total	1 700	1 719	87 %	88 %	1 152	1 291	93 %	94 %
Services autres que la certification des comptes								
• émetteur	95	57	5 %	3 %				
• filiales intégrées globalement	149	167	8 %	9 %	81	76	7 %	6 %
Sous-total	244	224	13 %	12 %	81	76	7 %	6 %
TOTAL	1 944	1 943	100 %	100 %	1 233	1 367	100 %	100 %

Les services autres que la certification des comptes correspondent principalement à la délivrance d'attestations (covenants financiers, RSE, etc.).

Note 11. Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Note 12. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2023

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 regroupent les états financiers de Rubis SCA et des filiales listées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Rubis SCA	46, rue Boissière 75116 Paris Siren : 784 393 530	Mère	Mère	Mère	Mère	
Rubis Patrimoine	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Coparef	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Renouvelables	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis HyDev	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
RT Invest	France	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	JV (MEE)
Rubis Terminal Infra	France	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	JV (MEE)
Rubis Énergie	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz France	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sicogaz	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sigalnor	France	65,00 %	65,00 %	65,00 %	65,00 %	IG
Starogaz	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Norgal	France	20,94 %	20,94 %	20,94 %	20,94 %	JO
Frangaz	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vito Corse	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
RD3A	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Restauration et Services	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Switzerland AG	Suisse	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energia Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas Seixal Sociedade de Distribuição de Gás SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas Açores SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sodigas Braga Sociedade de Distribuição de Gás, SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Spelta – Produtos Petrolíferos SA	Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Companhia Logística de Combustíveis SA	Portugal	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	JV (MEE)
Electropalma	Portugal	100,00 %		100,00 %		IG
Vitogaz España SA	Espagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Fuel Supplies Channel Islands Ltd (FSCI)	Îles anglo- normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
La Collette Terminal Ltd	Îles anglo- normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
St Sampson Terminal Ltd	Îles anglo- normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Maroc	Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Lasfargaz	Maroc	82,89 %	82,89 %	82,89 %	82,89 %	IG

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Kelsey Gas Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Madagascar	Madagascar	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eccleston Co Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Comores	Union des Comores	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Gazel	Madagascar	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %	IG
Rubis Antilles Guyane	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Stocabu	France	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	JO
Société Industrielle de Gaz et de Lubrifiants	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA)	France	71,00 %	71,00 %	71,00 %	71,00 %	IG
Société Antillaise des Pétroles Rubis	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyane Française	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caraïbes Françaises	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Saint-Barthélemy	France	100,00 %		100,00 %		IG
Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP)	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société d'Importation et de distribution de Gaz Liquéfiés dans l'Océan Indien (Sigloi)	France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Bermuda Ltd	Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sinders Ltd	Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Bermuda Gas & Utility Company Ltd	Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Eastern Caribbean SRL	Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caribbean Holdings Inc.	Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Renewstable Barbados	Barbade	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %	IG
Rubis West Indies Ltd	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyana Inc.	Guyana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Bahamas Ltd	Bahamas	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Cayman Islands Ltd	Îles Caïmans	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Turks & Caicos Ltd	Îles Turques-et-Caïques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Jamaica Ltd	Jamaïque	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Easigas (Pty) Ltd	Afrique du Sud	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Easigas Botswana (Pty) Ltd	Botswana	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Easigas Swaziland (Pty) Ltd	Swaziland	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Easigas Lesotho (Pty) Ltd	Lesotho	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Rubis Asphalt South Africa	Afrique du Sud	74,00 %	74,00 %	74,00 %	74,00 %	IG

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Rubis Asphalt Togo	Togo	100,00 %		100,00 %		IG
Ringardas Nigeria Ltd	Nigéria	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
European Railroad Established Services SA (Eres Sénégal)	Sénégal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
European Railroad Established Services Togo SA (Eres Togo)	Togo	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eres Cameroun	Cameroun	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eres Liberia Inc.	République du Libéria	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eres Gabon	Gabon	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
REC Bitumen SRL	Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Bahama Blue Shipping Company	Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Morbihan Shipping Corporation	Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Bitu River Shipping Corp.	Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Demerara Shipping Corporation	Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Pickett Shipping Corp.	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Blue Round Shipping Corp.	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Biskra Shipping SA	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Atlantic Rainbow Shipping Company SA	République de Panama	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
St James LG	Barbade	100,00 %		100,00 %		IG
Kensington LG	Barbade	100,00 %		100,00 %		IG
Woodbar Co Ltd	République de Maurice	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %	IG
Rubis Énergie Djibouti	République de Djibouti	85,00 %	85,00 %	85,00 %	85,00 %	IG
Distributeurs Nationaux SA (Dinasa)	Haïti	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Chevron Haiti Inc.	Îles Vierges britanniques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société de Distribution de Gaz SA (Sodigaz)	Haïti	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Terminal Gazier de Varreux SA	Haïti	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	JO
RBF Marketing Ltd	Jamaïque	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Galana Distribution Pétrolière Company Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Galana Distribution Pétrolière SA	Madagascar	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
Galana Raffinerie Terminal Company Ltd	République de Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Galana Raffinerie et Terminal SA	Madagascar	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
Plateforme Terminal Pétrolier SA	Madagascar	80,00 %	80,00 %	80,00 %	80,00 %	IG

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Rubis Middle East Supply DMCC	Émirats Arabes Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Asphalt Middle East DMCC (RAME)	Émirats Arabes Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Maritec Tanker Management Private Ltd	Inde	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Gulf Energy Holdings Ltd	Kenya	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Kenya Plc	Kenya	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Kobil Petroleum Ltd	États-Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Ethiopia Ltd	Éthiopie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Rwanda Ltd	Rwanda	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Uganda Ltd	Ouganda	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Zambia Ltd	Zambie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Zimbabwe (Private) Ltd	Zimbabwe	55,00 %	55,00 %	55,00 %	55,00 %	IG
Soida	Angola	35,00 %		35,00 %		JV (MEE)
Rubis Photosol	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Aedes & Photosol Développement	France	39,26 %	39,99 %	39,26 %	39,99 %	JV (MEE)
Airefsol Énergies 1	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Airefsol Énergies 7	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Alpha Énergies Renouvelables	France	78,02 %	66,22 %	78,02 %	66,22 %	IG
Centrale Photovoltaïque Ychoux	France	78,50 %	47,78 %	78,50 %	47,78 %	IG
Centrale Photovoltaïque Lagune de Toret	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Centrale Photovoltaïque le Bouluc de Fabre	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Cilaos	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Clotilda	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Cpes de l'Ancienne Cokerie	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Dynamique Territoires Développement	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
EPV	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
EuroRidge Solar Holding SARL	Luxembourg	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Firinga	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Inti SAS	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Maïdo	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Phoebus	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photom Services	France	77,20 %	45,95 %	77,20 %	45,95 %	IG
Photosol	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol Bordezac Développement	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol Bourbon	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol Brossac	France	78,49 %	66,52 %	78,49 %	66,52 %	IG

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Photosol CRE 4	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol Développement	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol Hermitage	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol Invest 2	France	78,51 %	28,48 %	78,51 %	28,48 %	IG
Photosol Maransin	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol Roulet	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol Sarrazac Développement	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 1	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 2	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 3	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 4	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 5	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 6	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 7	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 9	France	56,47 %	48,83 %	56,47 %	48,83 %	IG
Photosol SPV 10	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 13	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 14	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 15	France	52,68 %	45,55 %	52,68 %	45,55 %	IG
Photosol SPV 16	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 18	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 22	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 27	France	78,50 %	65,51 %	78,50 %	65,51 %	IG
Photosol SPV 28	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 29	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 31	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 32	France	72,68 %	62,85 %	72,68 %	62,85 %	IG
Photosol SPV 33	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 34	France	71,36 %	61,71 %	71,36 %	61,71 %	IG
Photosol SPV 35	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 36	France	65,96 %	57,04 %	65,96 %	57,04 %	IG
Photosol SPV 37	France	72,01 %	62,27 %	72,01 %	62,27 %	IG
Photosol SPV 38	France	78,49 %	79,97 %	78,49 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 39	France	64,34 %	55,64 %	64,34 %	55,64 %	IG
Photosol SPV 40	France	78,49 %	79,97 %	78,49 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 43	France	67,09 %	58,01 %	67,09 %	58,01 %	IG
Photosol SPV 44	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 45	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 46	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 48	France	52,69 %	79,97 %	52,69 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 49	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 50	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 51	France	52,69 %	79,97 %	52,69 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 52	France	78,49 %	79,97 %	78,49 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 53	France	52,69 %	79,97 %	52,69 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 54	France	52,69 %	79,97 %	52,69 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 55	France	78,49 %	79,97 %	78,49 %	79,97 %	IG

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Photosol SPV 56	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 57	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 58	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 59	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 60	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 61	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 63	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 65	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol Villefranche sur Cher Développement	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
PV Ecarpière	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Société du Parc Photovoltaïque de la Commanderie	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Solaire du Lazaret	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 11	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 12	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 17	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 25	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Photosol SPV 26	France	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol SPV 30	France	78,51 %	53,71 %	78,51 %	53,71 %	IG
Territoires Énergies Nouvelles	France	78,49 %	79,97 %	78,49 %	79,97 %	IG
Thorenc PV	France	78,49 %	67,88 %	78,49 %	67,88 %	IG
Thorenc PV Holding SARL	Luxembourg	78,51 %	79,97 %	78,51 %	79,97 %	IG
Photosol Mobexi	France	77,69 %		77,69 %		IG
Photosol Italia	Italie	78,49 %		78,49 %		IG
VPD Solar 01	Italie	78,49 %		78,49 %		IG
VPD Solar 05	Italie	78,49 %		78,49 %		IG
VPD Solar 06	Italie	78,49 %		78,49 %		IG
VPD Solar 09	Italie	78,49 %		78,49 %		IG
Photosol Energia Italia	Italie	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol España Assets	Espagne	78,49 %		78,49 %		IG
Photosol SPV 67	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 68	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 69	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 70	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 71	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 72	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 73	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 74	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 75	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 76	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 77	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 78	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 79	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol SPV 80	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol Développement France	France	78,51 %		78,51 %		IG
Photosol Desarrollos	Espagne	78,51 %		78,51 %		IG

Nom	Siège social /Pays	31/12/2023 % contrôle	31/12/2022 % contrôle	31/12/2023 % d'intérêt	31/12/2022 % d'intérêt	Méthode de consolidation*
Photosol Energia Polska	Pologne	78,51 %		78,51 %		IG
Desarrollos Renovables Ayala	Espagne	78,51 %		78,51 %		IG
Desarrollos Renovables Balmaseda	Espagne	78,51 %		78,51 %		IG

* IG : Intégration globale ; JO : entreprise commune ; JV : coentreprise (MEE) ; MEE : mise en équivalence.

La société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire dans cinq GIE situés aux Antilles ; ces entités n'étant pas significatives, elles ne sont pas consolidées.

Les sociétés Rubis Energia Portugal, SARA et Photosol Développement détiennent des participations non significatives et non consolidées à ce jour.

Compte tenu des problèmes politiques et monétaires au Burundi, le Groupe a décidé depuis 2019 de ne pas consolider Kobil Burundi faute de contrôler réellement cette activité. Les titres correspondants ont été totalement dépréciés. La situation politique et monétaire n'a pas connu d'amélioration sur l'exercice 2023.

7.2 Comptes sociaux 2023 et annexe

Bilan

ACTIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	Amortissements Brut et dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles et corporelles		2 559	1 131	1 154
Participations	4.1	1 424 718	1 424 718	1 424 718
Autres immobilisations financières	4.2	1 471	1 471	2 194
Total de l'actif immobilisé (I)		1 428 748	1 427 320	1 428 066
Actif circulant				
Créances clients et autres créances	4.4	472 942	472 734	488 288
Valeurs mobilières de placement	4.3	175 028	175 028	139 243
Disponibilités		57 354	57 354	58 707
Charges constatées d'avance		455	455	223
Total de l'actif circulant (II)		705 779	705 571	686 461
TOTAL ACTIF (I + II)		2 134 527	2 132 891	2 114 527

PASSIF

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres			
Capital social		128 994	128 692
Primes d'émission		1 553 914	1 550 120
Réserve légale		12 954	12 954
Réserve indisponible		1 763	1 763
Autres réserves		94 626	94 626
Report à nouveau		118 607	128 948
Bénéfice de l'exercice		211 111	187 183
Provisions réglementées		1 242	1 242
Total des capitaux propres (I)	4.5	2 123 211	2 105 528
Provisions pour risques et charges (II)		734	710
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		169	169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 574	716
Dettes fiscales et sociales		5 014	4 274
Autres dettes		2 189	3 130
Total des dettes (III)	4.6	8 946	8 289
TOTAL PASSIF (I + II + III)		2 132 891	2 114 527

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence annexe	31/12/2023	31/12/2022
Prestations de services		4 958	12 461
Autres produits et transferts de charges			
Produits d'exploitation		4 958	12 461
Autres achats et charges externes		(10 137)	(15 054)
Impôts, taxes et versements assimilés		(363)	(332)
Frais de personnel		(7 432)	(7 081)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(221)	(195)
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges		(24)	(334)
Autres charges		(3 258)	(2 641)
Charges d'exploitation		(21 435)	(25 637)
Résultat d'exploitation		(16 477)	(13 176)
Produits financiers de participation		194 705	193 785
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		2 846	1 247
Autres intérêts		14 944	1 859
Résultat net sur cessions de valeurs mobilières de placement		20	(40)
Dotations aux provisions financières			(278)
Reprises de provisions financières		278	7
Intérêts et charges assimilés			(969)
Résultat financier		212 793	195 611
Résultat courant avant impôts		196 316	182 435
Résultat exceptionnel	5.1		3 652
Impôt sur les bénéfices	5.2	14 795	1 096
RÉSULTAT NET TOTAL		211 111	187 183

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Activité opérationnelle		
Résultat de l'exercice	211 111	187 183
Amortissements et provisions	(33)	1 208
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		(4 060)
Capacité d'autofinancement (A)	211 078	184 331
Variation du besoin en fonds de roulement (B) :	15 981	217 250
• créances clients et autres créances	15 302	224 896
• dettes fournisseurs et autres dettes	679	(7 646)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A + B) (I)	227 059	401 581
Activité investissement		
Acquisitions de participations :		
• Rubis Renouvelables		(392 110)
Cessions de participations :		
• branche Rubis Terminal		4 063
Autres	523	40
Trésorerie affectée aux investissements (II)	523	(388 007)
Flux de trésorerie généré par l'activité (I + II)	227 582	13 574
Financement		
Augmentation (diminution) des dettes financières		(272)
Augmentation (diminution) des capitaux propres	4 096	3 400
Dividende mis en paiement	(197 524)	(191 061)
Trésorerie résultant du financement (III)	(193 428)	(187 933)
Variation globale de la trésorerie (I + II + III)	34 154	(174 359)
Trésorerie disponible au début de la période	198 228	372 587
Variation globale de la trésorerie	34 154	(174 359)
Trésorerie disponible à la fin de la période	232 382	198 228
Dettes financières	(169)	(169)
TRÉSORERIE NETTE DE DETTES FINANCIÈRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	232 213	198 059

Annexe des comptes sociaux au 31 décembre 2023

SOMMAIRE

1. Présentation de la Société	322	4. Notes relatives à certains postes du bilan	325
2. Événements significatifs de l'exercice	322	5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat	328
3. Règles et méthodes comptables	322	6. Autres informations	330

Note 1. Présentation de la Société

Rubis SCA est une Société en Commandite par Actions enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé 46 rue Boissière 75116 Paris.

La société Rubis SCA est une société holding, mère du groupe Rubis (« le Groupe »).

Le groupe Rubis exerce deux métiers :

- la **Distribution d'énergies** qui intègre la distribution de carburants, de fiouls, de lubrifiants, de gaz liquéfiés et de bitumes ainsi que la logistique, qui regroupe le négoce-approvisionnement, l'activité de raffinage et le transport maritime ;

- la **Production d'électricité renouvelable**, spécialisée dans la production d'électricité photovoltaïque et développée notamment depuis l'acquisition de 80 % de Photosol, l'un des principaux producteurs indépendants d'électricité photovoltaïque en France.

Rubis SCA détient également une participation dans la coentreprise Rubis Terminal qui est spécialisée dans le **Stockage de produits liquides** en vrac (carburants et biocarburants, produits, chimiques et agroalimentaires) pour des clients commerciaux et industriels.

Le Groupe est présent en Europe, en Afrique et aux Caraïbes.

Note 2. Événements significatifs de l'exercice

Néant.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 sont élaborés et présentés conformément aux principes, normes et méthodes comptables en vigueur en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Seules sont mentionnées dans cette annexe les informations significatives.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle du coût historique.

Les comptes annuels de la société Rubis SCA sont présentés en milliers d'euros.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des immobilisations concernées. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, etc.) sont comptabilisés directement en charges.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur le plan suivant :

	Durée
Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans
Agencements et installations	4 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

3.2 Participations

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. La Société a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition dans le prix de revient des titres de participation.

À la clôture de l'exercice, les participations sont estimées à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, des projections de flux de trésorerie futurs ou de la valeur de marché. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

3.3 Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les actions propres Rubis SCA détenues au travers d'un contrat de liquidité.

Les actions sont comptabilisées au coût d'achat qui inclut, le cas échéant, les frais d'acquisition. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

3.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non-recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur de marché ;
- pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

3.6 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

3.7 Engagements en matière de retraite

Le seul engagement en matière de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités de fin de carrière figurent en engagements hors bilan (cf. note 6.2.1).

Par application de la modification à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à

prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. L'impact de ce changement de méthode comptable est une diminution non significative du montant de l'engagement de retraite.

L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de la société Rubis SCA est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées.

3.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources estimée avec une fiabilité suffisante au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible.

3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les redevances de gestion facturées aux filiales.

Ces redevances sont comptabilisées lorsque le produit est certain dans son principe et son montant.

3.10 Calcul de l'impôt

Rubis SCA est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales en France. Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Rubis SCA.

3.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent l'impact des événements majeurs non relatifs à l'activité courante de la Société ou qui correspondent à des éléments inhabituels, significatifs et peu fréquents.

3.12 Identité de la société consolidante

Au 31 décembre 2023, Rubis SCA (Siren : 784 393 530) est la société mère pour la préparation des comptes consolidés du groupe Rubis.

Note 4. Notes relatives à certains postes du bilan

4.1 Participations

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur nette au 31/12/2022
Titres de participation	1 424 718	1 424 718
Dépréciations des titres		
TOTAL	1 424 718	1 424 718

4.2 Autres immobilisations financières

L'Assemblée Générale autorise annuellement le Collège de la Gérance, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissement.

Au 31 décembre 2023, la société Rubis SCA possède 62 531 actions Rubis pour un prix d'achat de 1 357 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2023.

Les mouvements intervenus sur l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2023
Actions propres	1 990	6 977	(7 610)	1 357
TOTAL	1 990	6 977	(7 610)	1 357

4.3 Portefeuille de valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 175 028 milliers d'euros en valeur brute et en valeur nette :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2023	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2023	Valeur de marché au 31/12/2023*	Valeur nette au 31/12/2022
OPCVM	56 520		56 520	57 766	23 594
Autres fonds	116 675		116 675	121 040	115 071
Intérêts à recevoir sur autres fonds	1 833		1 833	1 833	578
TOTAL	175 028		175 028	180 639	139 243

* Valeur de marché estimée au 31 décembre 2023.

4.4 Créances

Les créances clients et autres créances d'un montant de 472 942 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à un an et se décomposent de la façon suivante :

- 451 562 milliers d'euros de créances intragroupe ;
- 21 141 milliers d'euros de créances sur le Trésor public français ; ce poste inclut notamment un règlement

d'impôt de 7019 milliers d'euros dont la société Rubis SCA compte obtenir le remboursement par l'administration fiscale, 8 420 milliers d'euros de créances liées à l'intégration fiscale, et 5 445 milliers d'euros relatifs au crédit de TVA à reporter à fin décembre 2023 ;

- 238 milliers d'euros de créances diverses.

4.5 Capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres au début de l'exercice	2 104 286	2 104 764
Augmentation (réduction) de capital	302	515
Augmentation (réduction) de la prime d'émission	3 793	2 885
Distribution de dividende	(197 524)	(191 061)
Résultat de l'exercice	211 111	187 183
Capitaux propres à la fin de l'exercice*	2 121 969	2 104 286

* Hors provisions réglementées.

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 103 195 172 actions entièrement libérées de 1,25 euro chacune et s'élève à 128 994 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, la société Rubis SCA possédait 62 531 actions d'autocontrôle.

Les différentes opérations sur capital intervenues au cours de la période sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
Au 1^{er} janvier 2023	102 953 566	128 692	1 550 120
Plan d'épargne entreprise	241 606	302	3 815
Actions de préférence acquises	62		
Réduction de capital par voie d'annulation des actions de préférence rachetées	(62)		
Frais sur augmentations de capital			(21)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	103 195 172	128 994	1 553 914

CONVENTION DE LIGNE DE CAPITAL AVEC CRÉDIT AGRICOLE CIB DE NOVEMBRE 2021

En novembre 2021, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec Crédit Agricole CIB pour une période de 37 mois et dans la limite autorisée de 4 400 000 actions de 1,25 euro de nominal. Le prix de souscription des actions fera ressortir une décote de 5 % par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés des actions des

deux séances de bourse précédant sa fixation. Crédit Agricole CIB intervient en tant qu'intermédiaire financier et n'a pas vocation à rester au capital de la Société. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas encore fait usage de cette ligne de capital.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les caractéristiques des plans d'option de souscription d'actions, d'actions gratuites de performance et d'actions gratuites de préférence en cours au 31 décembre 2023 sont illustrées dans les tableaux ci-après :

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2022	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2023
17 décembre 2019	150 276			(150 276)	
6 novembre 2020	87 502			(2 762)	84 740
1 ^{er} avril 2021	5 616				5 616
TOTAL	243 394			(153 038)	90 356

Options de souscription Date du Collège de la Gérance	Nombre d'options en circulation	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	Options exercibles
6 novembre 2020	84 740	Mars 2034	29,71	
1 ^{er} avril 2021	5 616	Mars 2034	40,47	
TOTAL	90 356			

Actions gratuites de performance Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2022	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2023
17 décembre 2019	385 759			(385 759)	
6 novembre 2020	787 697			(18 052)	769 645
1 ^{er} avril 2021	43 516				43 516
13 décembre 2021	160 072			(44 749)	115 323
20 juillet 2022	514 770				514 770
TOTAL	1 891 814			(448 560)	1 443 254

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de trois années au minimum, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution est soumise à des conditions fixées par le Collège de la Gérance.

Actions gratuites de préférence Date du Collège de la Gérance	En circulation au 31/12/2022	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2023
7 janvier 2019	62			(62)	
TOTAL	62			(62)	

4.6 Dettes et charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 4 809 milliers d'euros dont 261 milliers d'euros concernent des fournisseurs, 169 milliers d'euros les intérêts courus et 3 607 milliers d'euros les dettes fiscales et sociales. Ces charges à payer ont le caractère de charges d'exploitation et de charges financières.

Les dettes fournisseurs qui figurent au bilan pour un montant de 1 313 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à trois mois. Toutes les autres dettes inscrites au bilan ont des échéances inférieures à un an.

4.7 Éléments concernant les entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues en totalité par Rubis SCA et sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	31/12/2023
Créances	451 562
Dettes	(1 756)
Produits de participations	194 705

Note 5. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

5.1 Résultat exceptionnel

Courant janvier 2022, la JV Rubis Terminal avait vendu la totalité de sa participation dans ses actifs turcs (Rubis Terminal Petrol). À la suite de cette transaction et conformément aux accords conclus précédemment, le Groupe avait perçu du fonds d'investissement I Squared Capital un complément de prix de 4 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Cessions d'immobilisations	1	4 065
Autres produits exceptionnels	1	1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	4 066
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1)	(6)
Autres charges exceptionnelles	(1)	
Dotations aux amortissements dérogatoires		(200)
Dotations sur provisions exceptionnelles		(208)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(2)	(414)

5.2 Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Assiette	Taux	Impôt brut	Crédit	Impôt net
IS sur résultat au taux de droit commun	8 378	25,83 %	2 138	(663)	1 475
IS calculé sur frais relatifs aux augmentations de capital imputés sur la prime d'émission	29	25,83 %	7		7
Charge (produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale			(16 277)		(16 277)
TOTAL			(14 132)	(663)	(14 795)

La société Rubis SCA bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filiales. Les dividendes éligibles sont soumis à la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1 % ou 5 %.

La société Rubis SCA a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2001. Le périmètre est le suivant :

DATE D'ENTRÉE DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION FISCALE À LA CLÔTURE

1 ^{er} janvier 2001	Rubis
	Rubis Énergie
	Rubis Antilles Guyane
1 ^{er} janvier 2006	SIGL
	Sicogaz
	Starogaz
1 ^{er} janvier 2011	Frangaz
	Vito Corse
	Société Antillaise des Pétroles Rubis (SAPR)
1 ^{er} janvier 2012	Rubis Guyane Française (RGF)
	Rubis Caraïbes Françaises (RCF)
1 ^{er} janvier 2013	Coparef
	Vitogaz France
1 ^{er} janvier 2014	Rubis Restauration et Services (RRS)
1 ^{er} janvier 2016	Société Réunionnaise de Produits Pétroliers (SRPP)
1 ^{er} janvier 2018	Rubis Patrimoine
1 ^{er} janvier 2019	Rubis Renouvelables
	Rubis Saint Barthélemy
1 ^{er} janvier 2023	Rubis Hydev

La convention de répartition de l'impôt est la suivante (sauf convention particulière) :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- les économies d'impôts réalisées par le groupe fiscal sont constatées en résultat par la société mère ;
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe fiscal.

Note 6. Autres informations

6.1 Effectif

L'effectif moyen pour l'exercice 2023 est de 23 personnes (22 en 2022).

6.2 Engagements hors bilan et passifs éventuels

6.2.1 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de la société Rubis SCA est de 483 milliers d'euros, charges sociales comprises. La méthode d'évaluation est décrite en note 3.7.

6.2.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Contrats de location simple*	3 151	3 351
TOTAL	3 151	3 351

* En faveur de la filiale Rubis Patrimoine.

6.2.3 PASSIFS ÉVENTUELS

En décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office d'une mission d'enquête sur des pratiques observées dans le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants. Fin 2023, les Services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont adressé à plusieurs acteurs du secteur pétrolier en France – parmi lesquels figurent Rubis SCA et deux de ses filiales – une notification de griefs relative à des pratiques prétendument mises en œuvre dans ce secteur. La réception de ce

document ne préjuge en rien d'une condamnation future éventuelle. Durant l'exercice 2024, les entités mises en cause présenteront des observations et contesteront intégralement et fermement le bien-fondé des procédures en cours. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée, la Gérance considérant que les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas respectés au regard des normes comptables en vigueur.

6.3 Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance

La rémunération fixe de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour l'exercice 2023, à 2 484 milliers d'euros.

Les Assemblées des actionnaires et commandités du 8 juin 2023 (10^e résolution) ont approuvé la politique de rémunération de la Gérance pour l'exercice 2023. Celle-ci comprenait une part variable annuelle dont les modalités

sont décrites au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2022. La rémunération variable annuelle de la Gérance au titre de l'exercice 2023 a fait l'objet d'une provision à hauteur de 488 milliers d'euros.

Le montant de la rémunération revenant aux membres du Conseil de Surveillance est de 285 milliers d'euros pour l'exercice 2023.

6.4 Tableau des filiales et participations

Filiales : 50 % au moins de capital détenu par Rubis SCA

(en milliers d'euros)	Rubis Énergie SAS	RT Invest SA	Kelsey*	Coparef SA	Patrimoine Rubis SARL	Rubis Renouvelables
Capital	335 000	529 331	1	40	1 402	39 126
Capitaux propres autres que le capital	487 962	58 240	137	(24)	(763)	302 912
Subventions d'investissement et provisions réglementées	18 056					
Quote-part du capital détenu	100,00 %	55,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	685 503	323 151	4	34	23 911	392 115
Valeur nette comptable des titres détenus	685 503	323 151	4	34	23 911	392 115
Prêts et avances consentis par Rubis SCA et non remboursés	326 151				3 148	109 548
Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	243 273	1 358	1 344		810	
Résultat net du dernier exercice clos	190 024	6 985	(6)	(3)	(85)	(24 006)
Dividendes encaissés par Rubis SCA au cours de l'exercice	190 280	4 425				

* Les comptes de la société sont tenus en dollars US. Les taux de conversion suivants ont été retenus :

- capitaux propres : taux de clôture (1 € = 1,1050 \$) ;
- chiffre d'affaires et résultat net : taux moyen (1 € = 1,0816 \$).

6.5 Inventaire des participations et des valeurs mobilières

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2023
I – Actions et parts sociales	
Titres de participations français	
Coparef	34
Rubis Énergie	685 503
Rubis Patrimoine	23 911
Rubis Renouvelables	392 115
RT Invest	323 151
Titres de participations étrangers	
Kelsey	4
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS	1 424 718
II – OPCVM et assimilés	
OPCVM	
Sicav BNP SUS BD	19 951
Sicav BNP PAR Money 3M	825
Fonds CMC-CIC Equival Cash C	3 587
Sicav SG Monétaire Plus Part I	32 157
Autres	
Fonds Agipi	20 748
Fonds Open Capital	30 284
Fonds HR Patrimoine Capitalisation	44 238
Fonds Open Perspectives Capitalisation	23 239
TOTAL OPCVM ET ASSIMILÉS	175 029

6.6 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice sont détaillés dans la note 10.5 de l'annexe des comptes consolidés 2023.

6.7 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

7.3 Autres informations relatives aux comptes sociaux

7.3.1 Résultats financiers de Rubis SCA au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	125 222	129 538	128 177	128 692	128 994
Nombre d'actions émises	100 177 432	103 630 677	102 541 281	102 953 566	103 195 172
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 670	7 496	2 972	12 461	4 958
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	176 071	324 540	141 930	187 295	196 282
Impôt sur les bénéfices	8 997	14 211	11 507	1 096	14 795
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	184 739	336 674	154 649	187 183	211 111
Montant des bénéfices distribués aux associés	197 964	181 715	191 061	197 524	204 326*
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,85	3,27	1,50	1,83	2,05
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,84	3,25	1,51	1,82	2,05
Dividende attribué à chaque action	1,75	1,80	1,86	1,92	1,98*
Personnel					
Nombre de salariés	19	22	21	22	23
Montant de la masse salariale	2 261	3 488	3 037	3 359	4 888
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 774	1 933	1 759	1 796	2 317

* Montant proposé à l'AG du 11 juin 2024.

7.3.2 Informations relatives aux délais de paiement

Au 31 décembre 2023, toutes les créances clients sont non échues. Les informations relatives aux dettes fournisseurs sont présentées ci-dessous :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées			1	1	2
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)			14	13	28
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice			0,1 %	0,1 %	0,1 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (en milliers d'euros)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)					
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement					
Délai légal					

7.4 Rapports des Commissaires aux comptes

7.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'Assemblée Générale de la société Rubis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RUBIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et RSE.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Note 4.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition figurent au bilan pour une valeur nette comptable de 1 659,5 millions d'euros.

Le Groupe effectue, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable, la valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité, déterminée sur la base des valeurs actualisées des flux de trésorerie futurs attendus, et la juste valeur diminuée des coûts de cession (comme décrit dans la note 4.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés).

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition est un point clé de notre audit en raison de la valeur significative des écarts d'acquisition figurant au bilan et du recours important au jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre par Rubis des tests de dépréciation en lien avec les normes comptables en vigueur.

Nous avons apprécié le processus d'élaboration des projections de flux de trésorerie mis en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur d'utilité, examiné, avec l'aide de nos experts en évaluation, les modèles mathématiques utilisés et vérifié le correct calcul de ces modèles.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, et plus particulièrement :

- la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les plans d'affaires établis par la Direction.

Pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT de l'activité Distribution d'énergies, nous avons également réalisé une comparaison des prévisions de la Direction avec les performances passées et les perspectives de marché, en lien avec nos propres analyses.

Pour l'UGT relative à l'activité Production d'électricité photovoltaïque, nous avons apprécié le plan de développement du portefeuille de projets futurs au regard des réalisations passées et des différents stades d'avancement du portefeuille de projets identifiés. Nous avons également examiné les hypothèses utilisées en termes de prix futurs de vente d'électricité ;

- les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres les composant avec des références externes, avec l'aide de nos experts en évaluation.

Nous avons examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction et avons effectué nos propres calculs de sensibilité sur les hypothèses clés pour apprécier les impacts éventuels de ces hypothèses sur les conclusions des tests de dépréciation.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.2 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Collège de la Gérance. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RUBIS par votre Assemblée Générale du 11 juin 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et RSE de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET RSE

Nous remettons au Comité d'Audit et RSE un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et RSE figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et RSE la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et RSE des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric Le Gal

Frédéric Nusbaumer

KPMG SA
Jacques-François Lethu

François Quédiniaç

7.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'Assemblée Générale de la société Rubis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RUBIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et RSE.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Note 3.2 « Participations » de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 1 424,7 millions d'euros, représentent environ 67 % du total des actifs.

Ces titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, les participations sont estimées à leur valeur d'utilité déterminée sur la base d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, des projections de flux de trésorerie futurs ou de la valeur de marché. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une charge de dépréciation est reconnue en résultat financier.

Nous considérons l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit, compte tenu de leur valeur significative à l'actif du bilan de Rubis et du degré de jugement élevé de la Direction, tant au niveau du choix de la méthode d'évaluation que des hypothèses retenues.

Notre réponse

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié les méthodes de valorisation retenues afin de déterminer la valeur d'utilité des titres de participation au 31 décembre 2023.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons apprécié la concordance des capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres de participation avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et nous avons vérifié le calcul arithmétique réalisé.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses utilisées et des estimations retenues par la Direction pour déterminer les valeurs actualisées des flux futurs de trésorerie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Collège de la Gérance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Collège de la Gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RUBIS par votre Assemblée Générale du 11 juin 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 9 juin 2022 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et RSE de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET RSE

Nous remettons au Comité d'Audit et RSE un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et RSE figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et RSE la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et RSE des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Cédric Le Gal

Frédéric Nusbaumer

KPMG SA
Jacques-François Lethu

François Quédinac

7.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de Rubis,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Convention d'assistance en matière de consolidation, de moyens informatiques, de conformité et RSE signée le 4 avril 2023 avec la société Rubis Photosol SAS

Entités concernées : Rubis SCA ; Rubis Photosol SAS.

Personnes concernées : Jacques Riou, Président d'Agena SAS, société co-gérante de Rubis SCA, et Administrateur de Rubis Photosol SAS ; Clarisse Gobin-Swiecznik, co-gérante de Sorgema SARL, société co-gérante de Rubis SCA, et Administratrice de Rubis Photosol SAS.

Nature, objet et modalités : Le Conseil de Surveillance, en date du 16 mars 2023, a autorisé la signature d'une convention d'assistance en matière de consolidation, de moyens informatiques, de conformité et RSE avec la société Rubis Photosol SAS.

Cette convention a été conclue le 4 avril 2023 pour une durée initiale de 12 mois à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2023. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour une durée de 12 mois sauf dénonciation par l'une des parties contractantes.

Cette convention d'assistance a pour objet de définir la nature des prestations et des services fournis par Rubis SCA à Rubis Photosol SAS, ainsi que le montant et les modalités afférentes à la rémunération versée à Rubis SCA.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, Rubis SCA perçoit de la société Rubis Photosol SAS une rémunération déterminée comme suit :

- si le résultat opérationnel courant de Rubis Photosol SAS et ses filiales représente moins de 20 % du résultat opérationnel courant consolidé de Rubis SCA et ses filiales : la rémunération s'élève à 20 % des frais engendrés par les prestations d'assistance fournies ;
- si le résultat opérationnel courant de Rubis Photosol SAS et ses filiales représente au moins 20 % du résultat opérationnel courant consolidé de Rubis SCA et ses filiales : la rémunération est un produit calculé en fonction des coûts engendrés par les prestations d'assistance, d'un pourcentage du résultat opérationnel courant et d'un taux de marge de 5 %.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, un produit de 400 000 euros a été comptabilisé.

Motif : La conclusion de la convention d'assistance entre Rubis SCA et Rubis Photosol SAS fait suite à l'acquisition en avril 2022 par Rubis Renouvelables SAS (filiale à 100 % de Rubis SCA) de 80 % du groupe Photosol. Rubis Photosol SAS et ses filiales ne disposant pas de moyens internes adéquats pour assurer certaines fonctions en matière de consolidation, moyens informatiques, conformité et RSE (y compris les sujets liés à la taxonomie), il a été décidé de mettre en place une convention par laquelle Rubis SCA fournira lesdites prestations à Rubis Photosol SAS.

Convention d'assistance (*Transitional services agreement*) en matière de consolidation, de moyens informatiques et de compliance signée le 30 avril 2020 avec la société RT Invest SA

Entités concernées : Rubis SCA ; RT Invest SA.

Personne concernée : Jacques Riou, Président d'Agena SAS, société co-gérante de Rubis SCA, et Administrateur de RT Invest SA.

Nature, objet et modalités : Le conseil de surveillance, en date du 12 mars 2020, a autorisé la signature d'une convention d'assistance (*Transitional Services Agreement*) en matière de consolidation, de moyens informatiques et de compliance avec la société RT Invest SA.

Cette convention a été conclue le 30 avril 2020 pour une durée initiale de 12 mois. Elle se renouvelle par tacite reconduction pour une durée de 12 mois sauf dénonciation par l'une des parties contractantes.

Cette convention d'assistance a pour objet de définir la nature des prestations et des services fournis par Rubis SCA à RT Invest SA, ainsi que le montant et les modalités afférentes à la rémunération versée à Rubis SCA.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, Rubis SCA perçoit de la société RT Invest SA un produit, calculé en fonction des coûts engendrés par les prestations d'assistance, d'un pourcentage du résultat opérationnel courant et d'un taux de marge de 5 %.

Le Conseil de Surveillance du 16 mars 2023 a autorisé son renouvellement par tacite reconduction pour une durée de 12 mois à compter du 30 avril 2023 (soit jusqu'en avril 2024).

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le montant des produits liés à ces prestations d'assistance s'élève à 76 800 euros TTC.

Motifs : La conclusion de la convention d'assistance entre Rubis SCA et RT Invest SA fait suite à la réorganisation des conventions d'assistance intra-groupe dans le cadre de la mise en place du partenariat avec Cube Storage Europe HoldCo Ltd et de la résiliation subséquente de la convention d'assistance technique entre Rubis SCA, Rubis énergie et Rubis Terminal conclue en date du 30 septembre 2014, et son avenant n° 1 conclu en date du 1^{er} octobre 2018.

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention d'assistance (*Transitional services agreement*) en matière de consolidation, de moyens informatiques et de compliance signée le 30 avril 2020 avec la société RT Invest SA

Le Conseil de Surveillance du 7 mars 2024 a autorisé le renouvellement par tacite reconduction de la convention du même nom décrite ci-dessus, pour une durée de 12 mois à compter du 30 avril 2024 (soit jusqu'en avril 2025).

Motif du renouvellement de la convention : Compte tenu des besoins de RT Invest SA en matière de consolidation, de moyens informatiques et de compliance, il a été jugé nécessaire de poursuivre cette convention d'assistance à compter du 30 avril 2024.

CONVENTION NON AUTORISÉE PRÉALABLEMENT MAIS AUTORISÉE POSTÉRIEUREMENT ET MOTIVÉE

En application des articles L. 226-10 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention d'assistance en matière de consolidation, de moyens informatiques, de conformité et RSE signée le 4 avril 2023 avec la société Rubis Photosol SAS

À l'issue de la première année d'exécution de la convention du même nom décrite ci-dessus, les équipes de Rubis Photosol SAS ont souhaité s'assurer que son champ d'intervention était suffisamment large au regard des besoins de la société. En effet, l'intégration au groupe Rubis a engendré de nouvelles fonctions (RSE, conformité) et nécessité la mise en place de nombreux process internes au cours de l'exercice 2023. Elles ont également vérifié le caractère exhaustif des missions visées dans la convention.

L'examen ainsi mené par les équipes de Rubis Photosol SAS a abouti à la conclusion que les prestations fournies par Rubis SCA aux termes de la convention continueraient à répondre de façon adéquate aux besoins d'assistance de Rubis Photosol SAS en 2024. Toutefois, le temps consacré à cet examen complet a engendré un retard dans le processus d'autorisation du renouvellement par tacite reconduction de la convention par le Conseil de Surveillance de Rubis SCA.

Le Conseil de Surveillance réuni le 7 mars 2024 a par conséquent autorisé a posteriori le renouvellement par tacite reconduction, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024 (soit jusqu'au 31 décembre 2024), de la convention d'assistance conclue entre Rubis SCA et Rubis Photosol SAS.

Motif du renouvellement de la convention : Compte tenu des besoins de Rubis Photosol SAS en matière de consolidation, de moyens informatiques, de conformité et RSE, il a été jugé nécessaire de poursuivre cette convention d'assistance pour l'exercice 2024.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de licence de marque signé le 30 avril 2020 avec les sociétés Rubis Terminal SA et Rubis Terminal Infra SAS

Entités concernées : Rubis SCA ; Rubis Terminal SA ; Rubis Terminal Infra SAS.

Personne concernée : Jacques Riou, Président d'Agema SAS, société co-gérante de Rubis SCA, Président du conseil d'administration de Rubis Terminal SA jusqu'au 30 avril 2020 et administrateur de RT Invest SA, société présidente de Rubis Terminal Infra SAS.

Nature, objet et modalités : Le conseil de surveillance, en date du 12 mars 2020, a autorisé la signature d'un contrat de licence de marque qui vise à formaliser l'usage de la marque « Rubis » par la société Rubis Terminal Infra SAS dans sa dénomination sociale et dans ses documents commerciaux. Le contrat est d'une durée déterminée de 5 ans à compter de sa date de signature.

Cette licence est concédée à titre gratuit.

Motifs : Le contrat de licence de marque avec la société Rubis Terminal Infra SAS a été signé à la suite de la réorganisation structurelle et capitalistique de Rubis Terminal SA et des différentes entités dans lesquelles celle-ci détient directement ou indirectement une participation, dans le cadre du partenariat avec Cube Storage Europe HoldCo Ltd, afin de remplacer celui signé le 25 septembre 2019 avec Rubis Terminal SA.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG SA
Cédric Le Gal	Frédéric Nusbaumer
	Jacques-François Lethu
	François Quédinac



SERVIR LES ÉNERGIES
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN